

DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'UTILISATION COMMERCIALE ET LA COMMUNICATION DES BÉNÉFICES LIÉS AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

FSC-GUI-30-006b VI-0 FR



**DES FORÊTSTM
POUR TOUS
POUR TOUJOURS**

REMERCIEMENTS

Ce document a été recherché et rédigé par Damya Srivastava (Chargée de mission climat et services écosystémiques) et Petra Westerlaan (Experte en services écosystémiques), avec le soutien d'Ondrej Tarabus (Conseiller principal, Climat et services écosystémiques) de FSC International.

Il a bénéficié d'importantes contributions de Joana Faria (Directrice générale de FSC Portugal), Rosie Teasdale (Directrice générale de FSC Royaume-Uni), Lorena Guerra (Unité Marques et Développement des marchés chez FSC Espagne), Rachele Perazzolo (Responsable Marques chez FSC Italie), Amy Willox (Responsable Climat et services écosystémiques chez FSC Canada), Eva Fernández (Responsable du développement des marchés régionaux, Amérique latine chez FSC AC), Magali Rossi (Responsable Forêts et services écosystémiques chez FSC France) et Maya Bentz (Directrice Communication et Approvisionnement responsable chez FSC France) ; et a été examiné par Jorge Matallana (Responsable Climat et services écosystémiques), Maria Wowro (Responsable de programme, Climat et services écosystémiques), Paula-Ioana Waschilowski (Responsable des marques), Mădălina Mirea (Responsable des marques), Michelle Wong (Directrice régionale adjointe, Asie-Pacifique), Ronnie Huang (Responsable du développement des marchés, Asie-Pacifique), Richard Fergusson (Coordinateur, Afrique australe), David Gaynor (Responsable régional des services écosystémiques, Afrique), César José Galarza (Responsable régional des services écosystémiques, Amérique latine), Felix von Eyern (Responsable des ventes mondiales, Services écosystémiques), Ngọc Vö (Responsable marketing), Valeria Rivera (Chargée de marketing) et Fabian Farkas (Directeur commercial) de FSC International.

Photo de couverture : ©FSC / Milan Reška

Édition : Tate & Clayburn

Conception et mise en page : Future by Design

Historique des différentes versions

Titre	Document d'orientation sur l'utilisation commerciale et la communication des bénéfices liés aux services écosystémiques
Code de document FSC	FSC-GUI-30-006b V1-0 FR
Date d'approbation	30 Janvier 2026

Sommaire

Introduction iv

Contexte	iv
Le présent document d'orientation	iv
Termes et définitions	v
Comment parcourir le présent document.....	v
Utilisation des icônes	v
Documents connexes.....	v

Partie 1: Utilisation commerciale et communication..... 1

Module A: Utilisations des impacts SE 2

A.1 À l'intention des partenaires financiers.....	4
A.2 À l'intention des partenaires financiers et des gestionnaires forestiers	8
A.3 À l'intention des gestionnaires forestiers	10

Module B: Alignement sur les cadres internationaux de durabilité 15

B.1 Cadres mondiaux de durabilité	15
B.2 Cadres de fixation d'objectifs et de publication d'informations	16
B.3 Cadres de publication des informations	18

Module C: Élaboration de mentions SE 20

C.1 Introduction aux mentions SE	20
C.2 Comment faire une mention SE.....	24
C.3 Éléments à inclure dans une mention SE	26
C.4 Exemples de déclarations d'impact.....	28
C.5 Contexte plus large d'une mention SE.....	31
C.6 Bons et mauvais exemples de mentions SE	32
C.7 Checklist.....	35

Partie 2: Mettre en relation les partenaires financiers et les gestionnaires forestiers . 37

Module D: Identifier des projets liés aux services écosystémiques forestiers.....39

D.1 Analyser la portée	39
D.2 Identifier des projets SE.....	39
D.3 Prendre contact avec le gestionnaire forestier	42
D.4 Signer des accords.....	42

Module E: Identifier des partenaires financiers / des financeurs 43

E.1 Analyser la portée.....	43
E.2 Identifier des financeurs	44
E.3 Prendre contact avec le financeur	45
E.4 Signer des accords	46

Module F: Tarification d'un impact SE 47

F.1 Coûts destinés au gestionnaire forestier.....	48
F.2 Valeur économique.....	48
F.3 Valeur pour le partenaire financier	50
F.4 Autres considérations.....	51

Partie 3: Meilleures pratiques à l'intention des partenaires financiers..... 52

Module G: Hiérarchie des mesures d'atténuation.....53

G.1 Qu'est-ce que la hiérarchie des mesures d'atténuation ?.....	53
G.2 Application pratique de la hiérarchie des mesures d'atténuation	54
G.3 Comment démontrer que vous suivez la hiérarchie des mesures d'atténuation	54

Module H: Politique d'approvisionnement.....56

H.1 À qui s'applique cette recommandation ?.....	56
H.2 Qu'est-ce qu'une politique d'approvisionnement ?.....	57
H.3 Comment élaborer une politique d'approvisionnement.....	57

Références58

Liste d'abréviations61

INTRODUCTION

Bienvenue dans votre exploration des services écosystémiques (SE) au sein de Forest Stewardship Council® (FSC®) !

Contexte

Procédure SE

La [Procédure pour les services écosystémiques](#) (Procédure SE) de FSC est un cadre volontaire qui facilite les liens directs entre les entreprises et les gestionnaires forestiers qui gèrent des forêts certifiées FSC. Grâce à cette procédure SE, les gestionnaires forestiers mettent en exergue les impacts positifs ou bénéfices sur un ou plusieurs des services écosystémiques suivants :



Conservation de la biodiversité



Ressources en eau



Services récréatifs



Qualité de l'air



Séquestration et stockage du carbone



Conservation des sols



Valeurs et pratiques culturelles

La procédure SE permet également aux gestionnaires forestiers et aux partenaires financiers d'utiliser les impacts SE de différentes manières, notamment en faisant valoir les impacts SE dans le cadre de leur stratégie globale de développement durable.

Impact vérifié

L'Impact vérifié désigne l'ensemble du système opérationnel, y compris la procédure SE et les éléments de soutien (tels que le présent document d'orientation), qui permet aux entreprises et autres organisations de citer les impacts SE lorsqu'elles ont besoin de données et de communications fiables sur le climat, la biodiversité et les projets SE liés aux forêts. FSC [dispose d'un référentiel](#) en ligne contenant plusieurs ressources visant à renforcer les capacités en matière d'Impact vérifié.

Le présent document d'orientation

Public cible

Le présent document d'orientation vise principalement les équipes de communication, de marketing et de développement durable des partenaires financiers et des gestionnaires forestiers travaillant dans le cadre des impacts SE. En outre, il peut s'avérer utile pour les organismes de certification lors de l'approbation des mentions SE des gestionnaires forestiers, ainsi que pour les prestataires de services des marques FSC (TSP) qui apportent leur soutien aux partenaires financiers et approuvent leurs mentions SE.

Qui est partenaire financier ?

Un partenaire est une entreprise, un particulier, une fondation ou une organisation donatrice qui :

1. finance un projet ou une activité conduisant à la validation ou à la vérification d'un impact SE au sein d'une unité de gestion forestière certifiée FSC ;
2. a conclu un accord écrit avec le gestionnaire forestier décrivant la portée et les conditions financières du partenariat ;
3. a assuré la transparence de sa transaction en l'inscrivant dans le [registre SE de FSC](#).

Qui est gestionnaire forestier ?

Dans le système FSC, un gestionnaire forestier est désigné sous le nom d'"Organisation" : il s'agit de la personne ou de l'entité détenant ou demandant la certification FSC, qui a donc la responsabilité de démontrer la conformité aux exigences sur lesquelles repose la certification FSC. Au sens du présent document d'orientation, un gestionnaire forestier est détenteur d'un certificat FSC de gestion forestière (FM) ou FM/Chaîne de contrôle (CoC) conjointe, ou de gestion forestière contrôlée (CFM) qui s'est conformé à la procédure SE et dispose d'un rapport sur les services écosystémiques (Rapport SE) valide.

But

Le présent document d'orientation vise à trouver des solutions aux défis de communication auxquels sont confrontés les partenaires financiers et les gestionnaires forestiers, ainsi qu'à renforcer la confiance dans l'utilisation des impacts SE vérifiés et validés, ainsi que des mentions SE associées. Il soutient la mise en œuvre de la partie IV : Promotion des impacts SE de la procédure SE (FSC-PRO-30-006 V2).

Termes et définitions

Les termes et définitions inclus dans <[FSC-PRO-30-006 Procédure Services Écosystémiques : Démonstration des impacts et outils de marché \(V2\)](#)> et <[FSC-STD-50-001 Usage de la marque FSC® par les détenteurs de certificat](#)> s'appliquent.

Pour plus de lisibilité et de facilité d'utilisation, le terme « gestionnaire forestier » est utilisé dans le présent document d'orientation à la place de « Organisation ».

Comment parcourir le présent document

Le présent document d'orientation est divisé en trois parties. Chaque partie est divisée en modules qui peuvent être lus indépendamment les uns des autres.

- Dans la partie 1, l'accent est mis sur l'utilisation commerciale et la communication à l'intention des gestionnaires forestiers et des partenaires (modules A à C).
- Dans la partie 2, l'accent est mis sur la mise en relation entre les partenaires financiers et les gestionnaires forestiers (modules D à F).
- Dans la partie 3, l'accent est mis sur les meilleures pratiques à l'intention des partenaires financiers (modules G-H).

Tout au long de ce document d'orientation, les informations destinées aux deux principales catégories d'utilisateurs font l'objet d'un code couleur : **violet** pour les partenaires financiers et **vert** pour les gestionnaires forestiers.

Utilisation des icônes

- Liens vers des sites spécifiques étapes ou clauses dans la Procédure SE
- Un exemple travaillé, tiré soit d'un projet réel FSC SE ou un cas hypothétique :
- Lié au marché statistiques ou tendances :
- Techniques utiles ou bonnes pratiques :



Lien PRO SE



Exemple



Le saviez-vous?



Astuce

Documents connexes

- [FSC-PRO-30-006 V2 Procédure Services Écosystémiques : Démonstration des impacts et outils de marché](#)
- [FSC-GUI-30-006a V2 Guide pour démontrer les bénéfices des services écosystémiques](#)
- [FSC-STD-50-001 Usage de la marque FSC® par les détenteurs de certificat](#)
- [Guide sur l'usage des marques FSC par les détenteurs d'une licence promotionnelle](#)

A male deer with large, velvet-covered antlers stands in a field of tall, green grass. The background shows a range of mountains under a clear blue sky. The text 'PARTIE 1:' is overlaid on the left side of the image.

PARTIE 1:

Utilisation commerciale et communication

MODULE A : UTILISATIONS DES IMPACTS SE

Le présent module identifie les différentes utilisations des impacts SE et les mentions SE qui les accompagnent. Il offre également des orientations aux partenaires financiers et aux gestionnaires forestiers sur la manière de communiquer efficacement sur leurs efforts et leurs investissements visant à développer des impacts SE positifs grâce à la procédure SE.

Encadré 1 : Différence entre un impact SE et une mention SE

Qu'est-ce qu'un impact SE ?

Un impact SE englobe le maintien ou l'amélioration des SE, ou les avantages qui en découlent grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion forestière responsable.

→ **REMARQUE** : l'annexe B de la procédure SE contient tous les impacts à démontrer.

Impact SE validé

Un impact SE validé représente un plan réalisable visant à obtenir un impact SE positif à l'avenir, qui :

- a. a été validé par l'organisme de certification conformément à l'annexe 8 de la norme FSC-STD-20-007 ;
- b. a une validité de cinq ans à compter de la date de validation ;
- c. est enregistré dans le système FSC approprié ;
- d. sert de base pour la formulation des mentions SE.

Impact SE vérifié

Un impact SE vérifié est un impact positif démontré sur un service écosystémique et qui :

- a. fait l'objet d'une vérification par un organisme de certification conformément à l'annexe 8 de la norme FSC-STD-20-007 ;
- b. est unique, non transférable et non négociable ;
- c. a une validité de cinq ans à compter de la date de vérification ;
- d. est enregistré dans le système FSC approprié ;
- e. sert de base pour la formulation des mentions SE.

→ **REMARQUE** : les impacts SE vérifiés dans le cadre de la présente procédure restent la propriété du détenteur des droits légaux ou coutumiers. Les entreprises qui fournissent des impacts SE ne peuvent pas transférer le droit de faire des mentions SE à d'autres parties.

Qu'est-ce qu'une mention SE ?

Une mention SE est toute communication écrite, visuelle ou diffusée, effectuée par un gestionnaire forestier ou un partenaire financier qui repose sur un impact SE positif, vérifié ou validé, généré à l'aide de la procédure SE. Elle doit utiliser les marques déposées FSC.

Source : Procédure SE, Termes et définitions.

A.1 À l'intention des partenaires financiers

Grâce à des impacts SE vérifiés et à des mentions SE associées, vous avez :

- a. la preuve qu'un impact SE s'est produit, déclenchant ou justifiant des paiements pour SE (PSE) ;
- b. la preuve de l'atténuation (ou de la réduction) au sein de la chaîne de valeur, ainsi que de l'incitation et la récompense des actions ou des impacts positifs visant à faire progresser les principaux objectifs de durabilité ;
- c. la preuve des contributions au-delà de la chaîne de valeurs, lorsque celles-ci ne sont pas utilisées pour compenser ou annuler les impacts négatifs résiduels (neutralité).

Grâce à des impacts SE validés et à des mentions SE associées, vous pouvez :

- d. promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un plan validé visant à atteindre un impact SE futur.

A.2 À l'intention des partenaires financiers et des gestionnaires forestiers

Grâce à des impacts SE vérifiés et à des mentions SE associées, vous avez :

- a. la preuve vérifiée par des tiers de l'existence d'impacts positifs dans les publications obligatoires ou volontaires en matière de durabilité non financière (y compris les rapports sur l'empreinte SE d'une entreprise) et le suivi des progrès vers les cibles SE.

A.3 À l'intention des gestionnaires forestiers

Grâce à des impacts SE vérifiés et à des mentions SE associées, vous avez :

- a. des récits fondés sur des données et une meilleure communication ;
- b. des preuves sous la forme d'une vérification tierce partie d'un impact positif qui peuvent être utilisées comme critère d'éligibilité pour bénéficier de fonds liés à la nature – ou peuvent être utilisées par le gestionnaire de tels fonds.

Grâce à des impacts SE validés et aux mentions SE associées, vous pouvez :

- c. promouvoir vos projets visant à atteindre un impact SE futur ;
- d. obtenir un soutien financier (par exemple, un partenariat) pour la vérification des bénéfices futurs grâce.

A.1 À L'INTENTION DES PARTENAIRES FINANCIERS

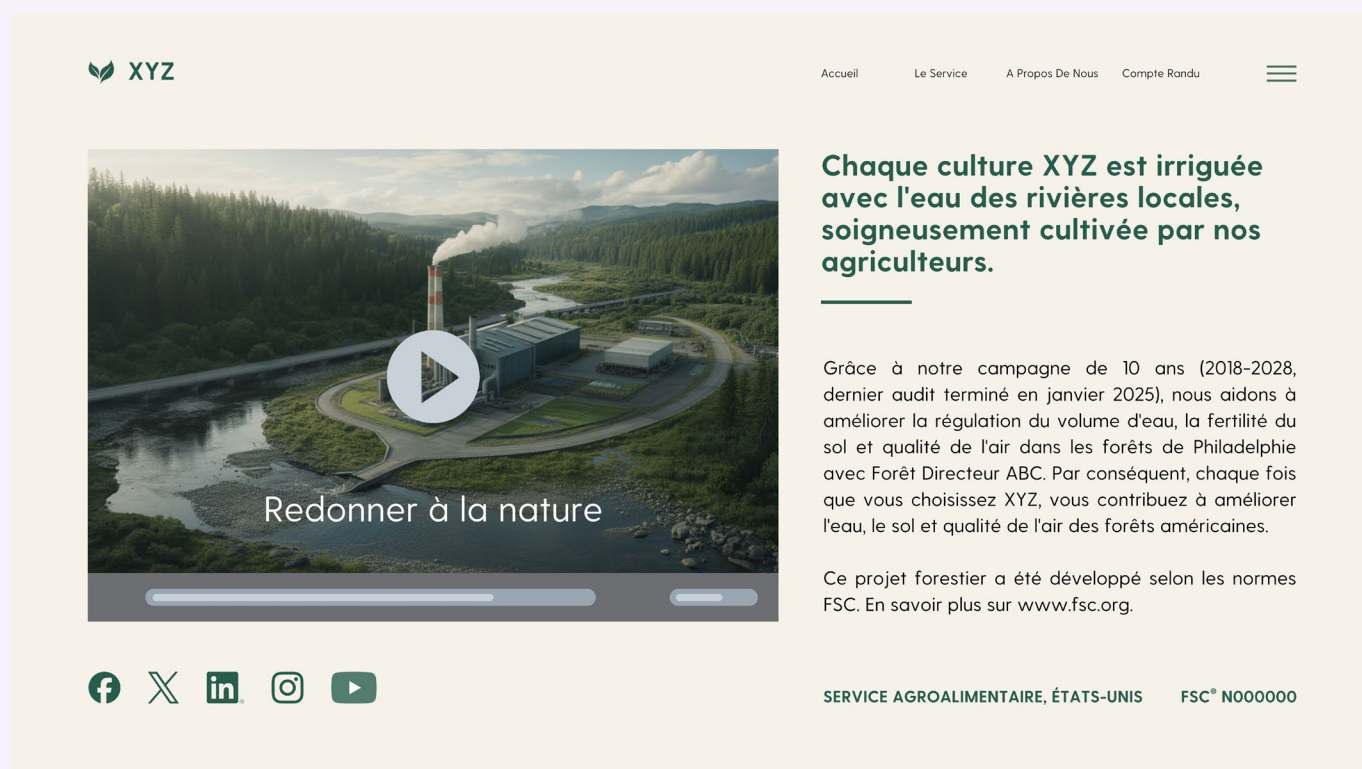
a) Paiements pour les services écosystémiques

Pertinence pour le marché : l'idée centrale qui sous-tend les PSE est que les gestionnaires qui maintiennent des forêts saines et leurs SE, souvent sur la base d'un coût supplémentaire, devraient être récompensés une telle action. Pour les industries qui dépendent des SE, les systèmes de PSE offrent un mécanisme de paiement équitable en échange du soutien apporté à ces services.

Un rapport publié en 2020 par le Forum économique mondial a révélé que la construction, l'agriculture, l'alimentation et les boissons sont les industries les plus importantes qui dépendent fortement de la nature (WEF, 2020). La Chine, l'Union européenne (UE) et les États-Unis sont les trois régions qui affichent la valeur absolue la plus élevée en termes d'industries dépendantes de la nature.

Exemple : lien par l'utilisation directe des services écosystémiques

Une entreprise agroalimentaire utilise de l'eau pour irriguer ses cultures, puis utilise ces cultures pour fabriquer des produits alimentaires. L'entreprise s'approvisionne en eau dans une rivière située sur les terres d'un gestionnaire forestier, qui garantit un bon débit et une bonne qualité de l'eau grâce à ses activités de gestion forestière. L'entreprise agroalimentaire et le gestionnaire forestier ont conclu un accord de partenariat financier, en vertu duquel le gestionnaire forestier continue de fournir de l'eau de haute qualité en échange d'une rémunération. Un tel accord est également précieux pour la vision de durabilité de l'entreprise, car ses consommateurs recherchent des produits fabriqués de manière durable.



XYZ

Accueil Le Service À Propos De Nous Compte Rendu

Chaque culture XYZ est irriguée avec l'eau des rivières locales, soigneusement cultivée par nos agriculteurs.

Grâce à notre campagne de 10 ans (2018-2028, dernier audit terminé en janvier 2025), nous aidons à améliorer la régulation du volume d'eau, la fertilité du sol et qualité de l'air dans les forêts de Philadelphie avec Forêt Directeur ABC. Par conséquent, chaque fois que vous choisissez XYZ, vous contribuez à améliorer l'eau, le sol et qualité de l'air des forêts américaines.

Ce projet forestier a été développé selon les normes FSC. En savoir plus sur www.fsc.org.

SERVICE AGROALIMENTAIRE, ÉTATS-UNIS FSC® N000000

Figure 1 : Exemple hypothétique : une entreprise agroalimentaire a développé une campagne médiatique multiplateforme pour mettre en avant sa vision de durabilité, en s'appuyant sur les services fournis par un gestionnaire forestier

b) Atténuation au sein de la chaîne de valeur

Pertinence pour le marché : lorsque les fabricants s'approvisionnent en matériaux forestiers pour fabriquer leurs produits, ces opérations d'approvisionnement ont souvent des impacts négatifs. Cependant, ceux-ci peuvent être atténués en garantissant des processus d'approvisionnement et de chaîne de valeur durables. Les financeurs de projets SE peuvent internaliser les coûts négatifs que leur activité engendre au sein des forêts, mettant ainsi en exergue leur prise de conscience et leur engagement en faveur de la durabilité, sans avoir recours à la compensation ou à la neutralité

Les entreprises qui ont recours à « l'atténuation au sein de la chaîne de valeur » (voir encadré 2 ci-dessous) peuvent collaborer avec le gestionnaire forestier qu'elles financent, afin de développer des données sur leur approvisionnement forestier et leur chaîne de valeur, ce qui leur permet d'optimiser leurs opérations forestières, par exemple en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation (voir [module G](#)).

Encadré 2 : Atténuation au sein de la chaîne de valeur

Les entreprises qui s'approvisionnent en matériaux certifiés FSC pour leur chaîne de valeur (c'est-à-dire la production, la fabrication, la transformation, etc.) peuvent investir dans des projets SE dans les mêmes unités de gestion certifiées FSC où elles s'approvisionnent en matériaux, où elles deviennent partie prenante active dans l'atténuation au sein de la chaîne de valeur. Pour faire valoir les mentions SE associées, elles doivent apporter des preuves de la pertinence de leur approvisionnement et de leur chaîne de valeur aux TSP (si elles agissent en tant que financeurs) et aux organismes de certification (si elles agissent en tant que gestionnaires forestiers).

**Exemple : atténuation au sein de la chaîne de valeur**

Une marque de chaussures s'approvisionne en caoutchouc auprès d'un détenteur de certificat de la chaîne de contrôle (CoC) FSC pour fabriquer ses chaussures en caoutchouc. En outre, la marque collabore avec un gestionnaire forestier (dans la même région d'approvisionnement) sur un projet SE visant à améliorer la diversité des espèces indigènes. Cet investissement permet à la marque de mettre en avant les impacts positifs sur la biodiversité au sein de sa chaîne de valeur dans ses rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que ceux du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures - TNFD) et du Global Reporting Initiative (GRI - Initiative mondiale sur les rapports de durabilité).

Chaussures XYZ Ltée. - Rapport ESG 2024

Rapports sur les Normes TNFD

Partenariats Positifs pour la Nature dans Notre chaîne de Valeur du Caoutchouc



Dépendance: Nos produits de chaussures dépendent du caoutchouc naturel provenant de Thaïlande. Les écosystèmes forestiers fournissent la matière première essentielle à notre chaîne de valeur.



Impact: La monoculture traditionnelle d'hévéas réduit la biodiversité et affaiblit les services écosystémiques, créant des risques pour la sécurité d'approvisionnement et la résilience à long terme.



Réponse: En 2024, XYZ a collaboré avec 550 petits exploitants certifiés FSC® et un local gestionnaire forestier pour améliorer la biodiversité dans les paysages d'hévéa. L'initiative a permis de restaurer 88 hectares de forêt et de réintroduire 15 espèces d'arbres indigènes, créant des corridors écologiques qui profitent aux pollinisateurs, aux oiseaux et aux petits mammifères. Ce projet forestier a été développé selon les normes FSC. En savoir plus sur www.fsc.org.

FSC® N000000

MÉTRIQUES SUIVIES (2024)

Zone forestière restaurée	88 hectares
Participation des petits exploitants	550
Espèces indigènes réintroduites	15
Augmentation de la biodiversité	Augmentation vérifiée de la population d'oiseaux et d'insectes



Objectif (2030): D'ici 2030, 100% de notre caoutchouc naturel proviendra de sources des chaînes d'approvisionnement avec un impact positif vérifié sur la biodiversité, couvrant au moins 5 000 hectares d'habitats restaurés ou améliorés.

Figure 2 : Exemple hypothétique : rapport TNFD de l'entreprise de chaussures

c) Atténuation hors de la chaîne de valeur

Pertinence pour le marché : les entreprises dont la chaîne de valeur ne dépend pas des forêts peuvent utiliser ces données pour améliorer leurs opérations commerciales au-delà de leur chaîne de valeur, contribuant ainsi à la gestion des forêts à travers le monde.

Encadré 3. Atténuation hors de la chaîne de valeur

Les entreprises qui investissent dans des projets SE hors de leur chaîne de valeur utilisent un « modèle de contribution » : en d'autres termes, elles affirment contribuer à des impacts positifs dans les forêts dans lesquelles elles investissent. Cependant, cet impact ne peut être utilisé pour compenser ou contrebalancer l'impact environnemental négatif des entreprises. Elles ne peuvent pas promouvoir la compensation ou la neutralité des impacts au-delà de leur chaîne de valeur.



Lien PRO SE : Clause 13.7



Exemple : atténuation hors de la chaîne de valeur

Une entreprise de meubles a investi dans la séquestration et le stockage du carbone hors de sa chaîne de valeur, en investissant dans les projets carbone SE d'un gestionnaire forestier certifié FSC. L'implication de l'entreprise dans le projet SE a mis en avant sa vision de la durabilité et a créé un créneau industriel spécialisé pour ses produits, à savoir les produits d'une marque soucieuse de l'environnement.

XYZ Furniture Co.

Au-delà de l'atténuation de la chaîne de valeur

Nous avons collaboré avec le Gestionnaire forestier ABC à reboiser 300 hectares de forêt indonésienne pour améliorer la séquestration et le stockage du carbone. Ce projet s'étend sur une période de 10 ans (2018-2028). Dans des forêts certifiées FSC® en Indonésie, où notre investissement a soutenu 3 piliers –plantation d'espèces indigènes, le renforcement des activités de patrouille et des campagnes pour la sensibilisation à l'environnement.

En savoir plus sur www.fsc.org.



FSC® N000000



Figure 3 : Exemple hypothétique : extrait du rapport annuel d'une entreprise de meubles, reliant sa vision à long terme en matière de développement durable à un projet de reboisement via les bénéfices de la séquestration du carbone

d) Promotion des impacts SE validés

Pertinence pour le marché : les activités de gestion forestière sont un effort à long terme et nécessitent souvent plusieurs années avant de produire des impacts positifs mesurables. Toutefois, il est important de soutenir les projets dès leur lancement. À ce titre, la procédure SE définit des lignes directrices pour la communication sur les projets en cours qui ont été validés dans le Rapport SE, mais qui n'ont pas encore atteint leurs objectifs (voir [section C.3](#) du module C).

Exemple : promotion des impacts SE validés

Une entreprise de construction nationale a commencé à mettre en œuvre des pratiques forestières respectueuses du climat en finançant des projets visant à améliorer la qualité des sols et de l'eau au sein des forêts où elle s'approvisionne en bois. Les projets SE ont amélioré les processus de la chaîne de valeur de l'entreprise en renforçant la résilience des forêts et, par conséquent, de sa source d'approvisionnement en bois.



DERNIÈRES NOUVELLES!

Société XYZ et Gestionnaire Forestier ABC s'associent pour promouvoir des forêts respectueuses du climat

Chaque fois que vous choisissez XYZ, nous versons 10\$ au Gestionnaire forestier ABC dans le cadre de notre programme Nature pour l'avenir en Suède.

Depuis le début du programme en 2020, nous avons fait un minimum investissement de 100 000\$ every chaque année. Cet argent sert à soutenir la santé des forêts locales certifiées FSC®, en particulier la réduction de l'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau pour aider la forêt à continuer à se développer pour des années à venir.

En savoir plus sur www.fsc.org avec notre code de licence FSC® N000000.

 www.xyz.com



Figure 4 : Exemple hypothétique : article de journal faisant la promotion du partenariat entre l'entreprise et le gestionnaire forestier pour faire progresser la foresterie respectueuse au climat



A.2 À L'INTENTION DES PARTENAIRES FINANCIERS ET DES GESTIONNAIRES FORESTIERS

a) Rapports d'informations en matière de durabilité

Pertinence pour le marché : Les organisations internationales et les législations incitent de plus en plus les entreprises à inclure la comptabilité du capital naturel et l'empreinte environnementale dans leurs déclarations ESG.

- En Europe, la [Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises \(CSRD\)](#) gagne en importance, la Commission européenne discute actuellement des exigences d'application obligatoires pour les grandes entreprises de l'UE et les entreprises qui commercent sur les marchés de l'UE (Commission européenne, 2025).
- En Asie, le [marché boursier chinois](#) exigera bientôt des informations ESG obligatoires (PNUE, 2025) ; parallèlement, l'Inde a mis en place une responsabilité sociale des entreprises ([RSE](#)) obligatoire, selon laquelle les entreprises doivent investir une partie de leurs bénéfices annuels dans des activités qui contribuent au « bien social » (Nangia, 2021).
- Une tendance similaire à la divulgation volontaire et obligatoire des informations ESG peut être observée en Afrique, en particulier dans le cadre des [politiques sud-africaines](#) (Nguyen, 2024).
- En [Amérique latine](#), le marché s'oriente vers une plus grande transparence en matière de divulgation d'informations sur le développement durable (Levi et al., 2023), inspirée par les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations unies](#) (ONU) et [Pacte mondial des Nations unies](#), ainsi que par la transparence des rapports.

Nous avons comparé les 35 impacts SE définis dans la procédure SE à certains cadres de durabilité, afin de créer [un Outil d'analyse comparative pour les cadres de publication des informations](#) (et [un manuel d'utilisation](#)). Nous vous invitons à examiner cet outil, afin de comprendre les cadres de publication des informations qui peuvent être utilisés en association avec la procédure SE (voir une version récapitulative dans le [Module B](#)). Il convient de relever que, bien qu'ils puissent être alignés, les cadres ne cautionnent pas officiellement cet alignement.



Exemple 1 : gestionnaire forestier déclarant son impact carbone dans le rapport CDP des forêts

Une entreprise productrice de papier et de cellulose, qui est un gestionnaire forestier FSC, a développé un projet SE sur la séquestration et le stockage du carbone, et a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du [Pacte mondial des Nations unies](#) et des ODD [des Nations unies](#) dans le rapport [CDP](#) des forêts (en anglais).

CDP
RECHERCHER, ÉVALUER, AGIR

Questionnaire sur les forêts ABC CDP de l'entreprise

F6.11 à vue

(F6.11) Participez-vous à d'autres activités et/ou initiatives externes pour promouvoir la mise en œuvre de vos politiques forestières et des engagements ?

Marchandise à risque forestier
Produits du bois

Participez-vous à des activités / initiatives ?
Oui.

Activités
Impliqué dans des initiatives multipartenariales ou multipartenaires

Pays / Région
Espagne

La stratégie ABC se concentre sur la promotion d'une utilisation durable des terres et l'augmentation du carbone séquestration tout au long de sa chaîne de valeur forestière. Nos initiatives comprennent développer des projets forestiers avec des programmes de foresterie durable certifiés, et effectuer des évaluations des fournisseurs pour garantir le respect de la non-déforestation engagements.

En 2022, la Réserve forestière d'ABC, en Espagne, a été audité selon FSC® (C000000). ABC a achevé des projets de restauration pour améliorer le couvert forestier naturel et améliorer stocks de carbone dans les forêts.

Ce projet était conforme aux cibles et initiatives d'ABC pour 2030 contribuant au Pacte mondial des Nations Unies et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Un rapport a été publié sur le site Web d'ABC et le rapport d'audit est disponible à l'adresse www.fsc.org. ABC vise à renforcer la transparence de sa chaîne d'approvisionnement et à contribuer au long terme préservation des écosystèmes forestiers.

Initiatives

- Pacte Mondial des Nations Unies
- Conseil d'Intendance Forestière (FSC)
- Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Figure 5 : Exemple hypothétique : un gestionnaire forestier utilisant des impacts SE vérifiés dans le rapport CDP des forêts



Exemple 2 : financeur rendant compte des impacts sur la biodiversité et le carbone dans un rapport GRI

First Coffee, un producteur et vendeur en détail de café, a investi dans un projet SE visant à améliorer la biodiversité et la séquestration du carbone dans les forêts péruviennes. L'entreprise a réalisé cet investissement, afin de s'aligner sur sa vision globale en matière de développement durable et a rendu compte des impacts positifs dans son rapport GRI.



Café XYZ

Rapport de durabilité du Café XYZ 2025

Restauration des Forêts du Pérou-Impact des Services Écosystémiques FSC

XYZ Coffee croit que le café durable commence par des forêts prospères et des communautés résilientes. Dans 2025, XYZ Coffee a parrainé la restauration de 1 200 hectares de forêt tropicale dégradée à Madre de Dios, Pérou. Ce projet soutient nos valeurs et nos objectifs mondiaux de durabilité, vérifiés dans le cadre du FSC: Procédure sur les services écosystémiques (FSC-PRO-30-006 V2-0).

Emplacement de l'impact	Madrede Dios, Pérou
Zone de Restauration	1200 ha de forêt tropicale dégradée
Durée	2025–2030
Certificats	FSC® N000000

Revendication FSC ES PRO: XYZ Coffee, en tant que sponsor, a permis l'amélioration des stocks de carbone forestier et protection de la biodiversité indigène sur 1 200 hectares au Pérou. Les impacts vérifiés incluent l'augmentation de la couverture forestière, l'amélioration des populations d'espèces indigènes et des gains mesurables en séquestration du carbone. Tous les résultats validés par des organismes de certification accrédités FSC et l'enregistrés publiquement dans le registre FSC pour traçabilité et crédibilité.

Principaux Résultats

- Couverture forestière restaurée à l'état naturel
- Stock de carbone significativement augmenté (quantifié au prochain cycle de vérification)
- Augmentation documentée des populations de plantes indigènes et d'animaux sauvages indigènes, en mettant l'accent sur les espèces menacées
- Partage des revenus avec les communautés locales et autochtones, y compris le CLIP et engagement communautaire durable

Intégration des Normes GRI

Divulgaration GRI	Section du Rapport Clarifiée
GRA 304-3	Superficie forestière restaurée, rétablissement des espèces (voir les résultats du FSC ES)
GRI 305-5	Augmentation du stock de carbone, vérifiée par une mesure indépendante
GRI 303-3	Protection des bassins versants, suivi des impacts sur les cycles locaux de l'eau
GRI 307-1	Conformité aux exigences environnementales, sociales et légales

Déclaration du PDG

” La restauration des forêts tropicales en partenariat avec le FSC et les communautés locales renforce l'avenir du café, du climat et de la culture. Les impacts vérifiés renforcent la confiance avec les consommateurs et entraînent de réels changements dans chaînes d'approvisionnement.

En savoir plus sur www.fsc.org avec notre code de licence **FSC® N000000**

Figure 6 : Exemple hypothétique : financeur utilisant des impacts SE vérifiés dans son rapport GRI

A.3 À L'INTENTION DES GESTIONNAIRES FORESTIERS

a) Récit fondé sur des données et communication améliorée

Pertinence pour le marché : une communication efficace est cruciale pour stimuler la demande pour tout service ou produit, y compris dans le secteur forestier. Le Forum économique mondial (2023) recommande la vérification externe des mentions et une communication pilotée par des indicateurs, afin de mettre en avant les ambitions en matière de développement durable avec clarté et transparence (WEF, 2023). La procédure SE fournit les outils nécessaires à la mesure et à la valorisation de ces services écosystémiques et à la possibilité de les traduire en données d'impact, ce qui peut entraîner divers avantages, tels que l'augmentation de la valeur de la marque, le maintien des parts de marché ou l'établissement en tant que fournisseur privilégié, ainsi que l'amélioration des relations avec les clients, les actionnaires et les parties prenantes, qui apprécient des actions concrètes.

En tant que gestionnaire forestier, vous pouvez promouvoir vos impacts SE positifs de différentes manières (après approbation de la mention SE par votre organisme de certification, voir [Module C](#)), notamment : sur votre site Web, dans votre rapport annuel ou votre rapport de développement durable, dans les médias (par exemple, articles de presse, brochures), sur les réseaux sociaux (par exemple, YouTube, LinkedIn, Instagram), dans des publicités, lors d'événements, dans le cadre de promotions en magasin, etc.

Q Exemple : renforcer la confiance des communautés locales

Un fabricant mondial de produits en papier gère de manière responsable ses plantations certifiées FSC et ses forêts naturelles, afin de générer des impacts positifs sur la biodiversité, le carbone et les loisirs. Cela a conduit le fabricant à interagir davantage avec les peuples autochtones et les communautés locales et à contribuer aux efforts de protection des espèces indigènes, telles que les jaguars, tout en maintenant la rentabilité économique de la production forestière. Tout cela a été mis en avant dans le rapport annuel de l'entreprise, lors de tables rondes d'experts sur des plateformes internationales, lors des webinaires sur le leadership éclairé et sur les réseaux sociaux.



Figure 7 : Exemple hypothétique : une entreprise utilisant les impacts SE et la certification dans ses rapports et sur son site Web

b) Preuves pour un fonds lié à la nature

Pertinence pour le marché : les fonds liés à la nature exigent des preuves d'impacts positifs sur la nature, ainsi que des indicateurs clairs démontrant que les fonds ont été bien dépensés. Certains fonds liés à la nature utilisent déjà la certification FSC pour évaluer les candidats à leurs programmes de PSE forestiers. En outre, les impacts SE vérifiés, générés par la procédure SE, peuvent fournir la preuve qu'un impact positif sur un ou plusieurs SE s'est produit dans les forêts certifiées FSC.

Le gestionnaire d'un fonds lié à la nature peut demander aux candidats ou aux participants de démontrer l'impact positif des activités financées par le fonds lié à la nature en exigeant l'utilisation de la procédure SE ou des impacts vérifiés FSC.

Il convient de relever que les fonds qui investissent dans la gestion forestière (par exemple, les fonds de pension, les fonds d'investissement ESG) manifestent un intérêt croissant pour la démonstration de la durabilité de leurs investissements et la fourniture d'un bénéfice environnemental et social mesurable. La certification FSC peut être utilisée comme un outil de gestion des risques pour fournir des rapports fondés sur des preuves avec des résultats quantifiés, ce qui permet aux entreprises de décider plus facilement d'une stratégie d'investissement à long terme.

Exemple 1 : le fonds BioClima de Lombardie exige des preuves d'impacts positifs par le biais de la procédure SE

Actif entre 2022 et 2024 dans la région de Lombardie, en Italie, [BioClima Fund](#) un fonds public-privé, visait à inciter les gestionnaires forestiers à adopter des activités de gestion améliorant la biodiversité forestière et les fonctions climatiques. Les bénéficiaires devaient démontrer les impacts positifs de leurs projets sur les services écosystémiques à l'aide d'un système de vérification indépendant et tierce partie : la procédure SE de FSC.

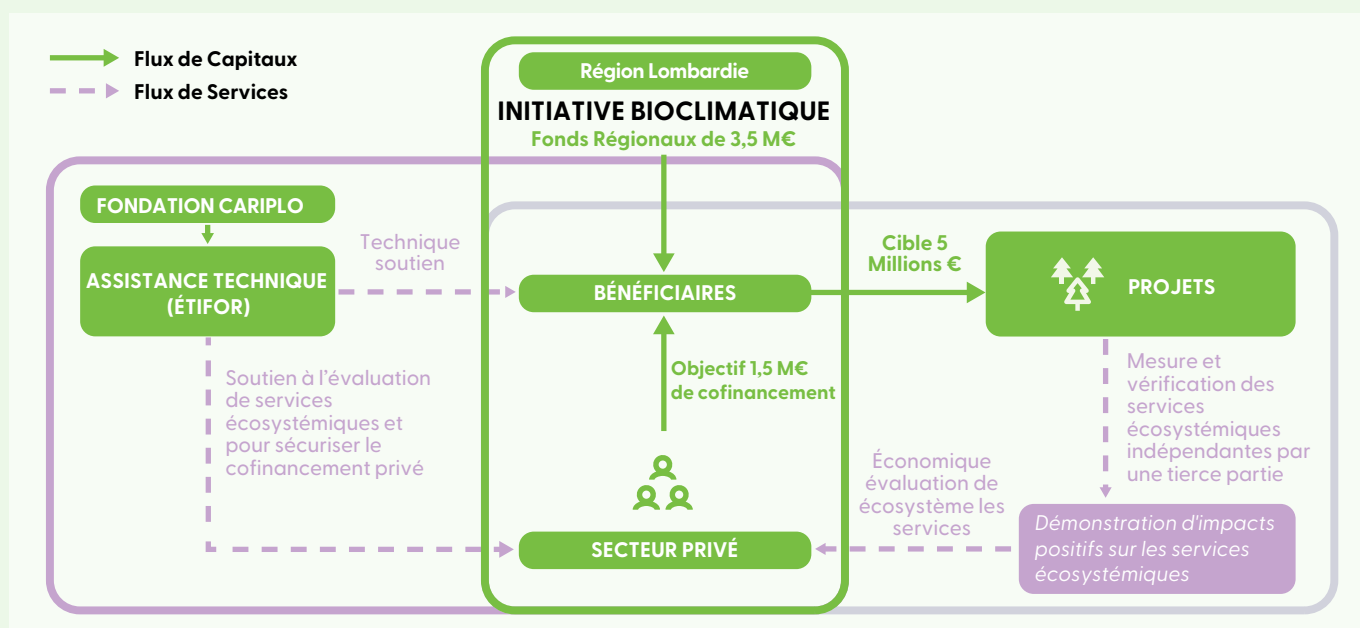
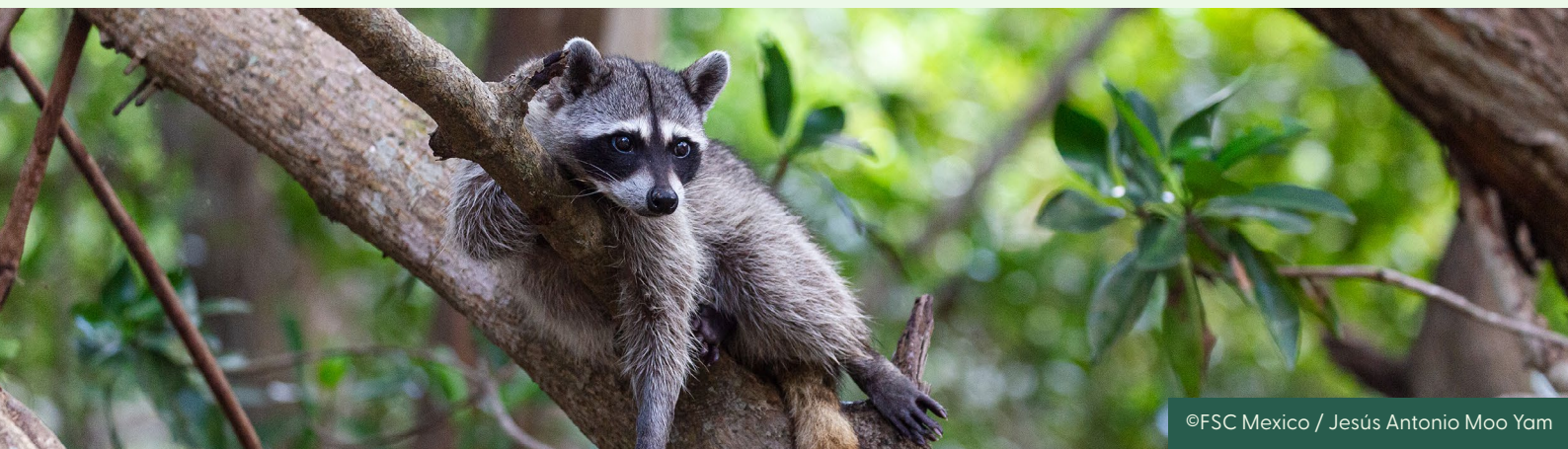


Figure 8 : Résumé de la structure du Fonds BioClima

Source : Interlace (s.d.).





Exemple 2 : la certification FSC utilisée comme critère d'attribution d'un financement

En 2026, le prix Green Heart of Cork+ (GHoC+) du Fonds mondial pour la nature (WWF) Portugal récompensera trois catégories : GHoC+ Classic, qui reconnaît la gestion responsable des forêts et contribue à la conservation de la biodiversité dans les zones de recharge des aquifères ; GHoC+ Certification, qui encourage l'extension de la certification FSC pour la gestion responsable des forêts de chênes-lièges et de chênes verts ; et GHoC+ Eco, qui **utilise la procédure SE comme preuve** pour démontrer des pratiques avancées en matière de maintien, d'amélioration ou de restauration de la biodiversité et des services écosystémiques.

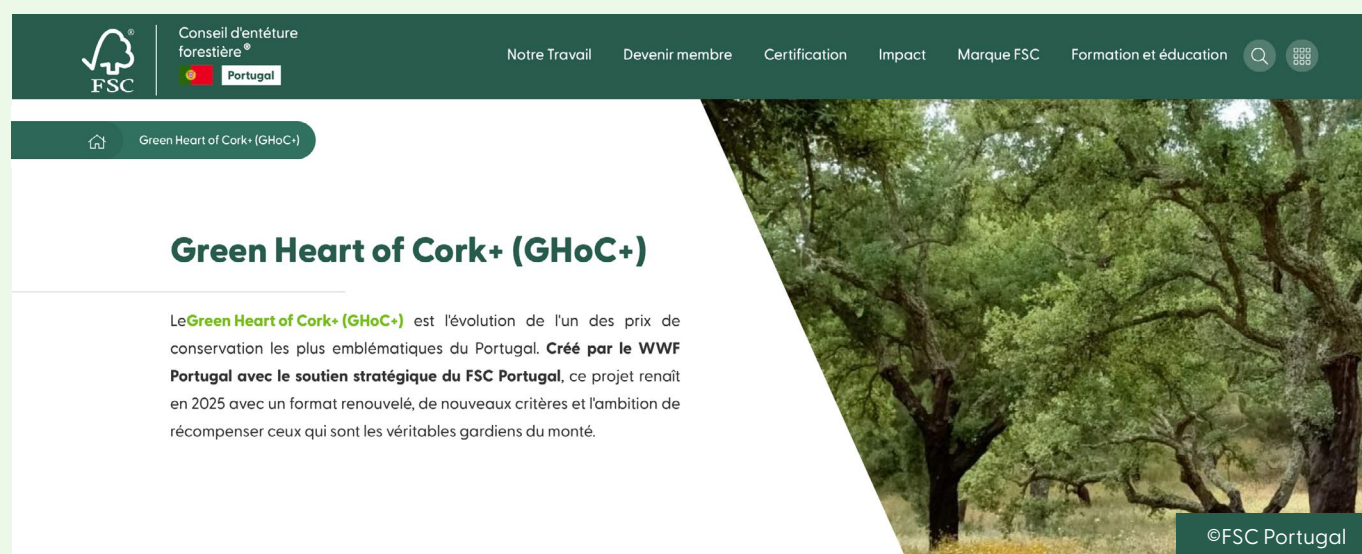


Figure 9 : Prix de la durabilité utilisant la certification forestière comme preuve requise pour être éligible au fonds lié à la nature



c) Soutien de projets en devenir

Pertinence pour le marché : l'atteinte des objectifs fixés dans le Rapport SE requiert généralement plusieurs années, car les activités de gestion forestière mettent du temps à produire des impacts positifs visibles. Un soutien continu est essentiel tout au long du processus. La procédure SE permet de communiquer sur les initiatives en cours, dont le Rapport SE a été validé, mais qui n'ont pas encore atteint les objectifs attendus (voir [section C.3](#) du Module C).

Exemple : alignement sur les ODD des Nations unies

Un fournisseur mondial de bois et gestionnaire de forêts tropicales naturelles met en œuvre un ensemble d'activités de gestion visant à protéger et à préserver les éléphants et les gorilles de forêt, espèces en danger critique vivant dans ses forêts. Aligné sur les ODD des Nations unies, le projet a aidé l'entreprise à mettre en avant sa vision de la durabilité et à instaurer un climat de confiance avec ses parties prenantes.



ABC

Alignement sur les ODD des Nations Unies

Chez ABC, nous gérons les forêts tropicales naturelles de manière responsable-et cela comprend la protection de la faune qui y vit. L'initiative de notre forêt se concentre sur les éléphants et gorilles de forêt en danger critique d'extinction et gorilles, aidant à sauvegarder leurs habitats grâce à une activité de gestion de la forêt ciblée.

Aligné sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ce projet reflète notre vision de la durabilité tout en renforçant la confiance avec nos parties prenantes.

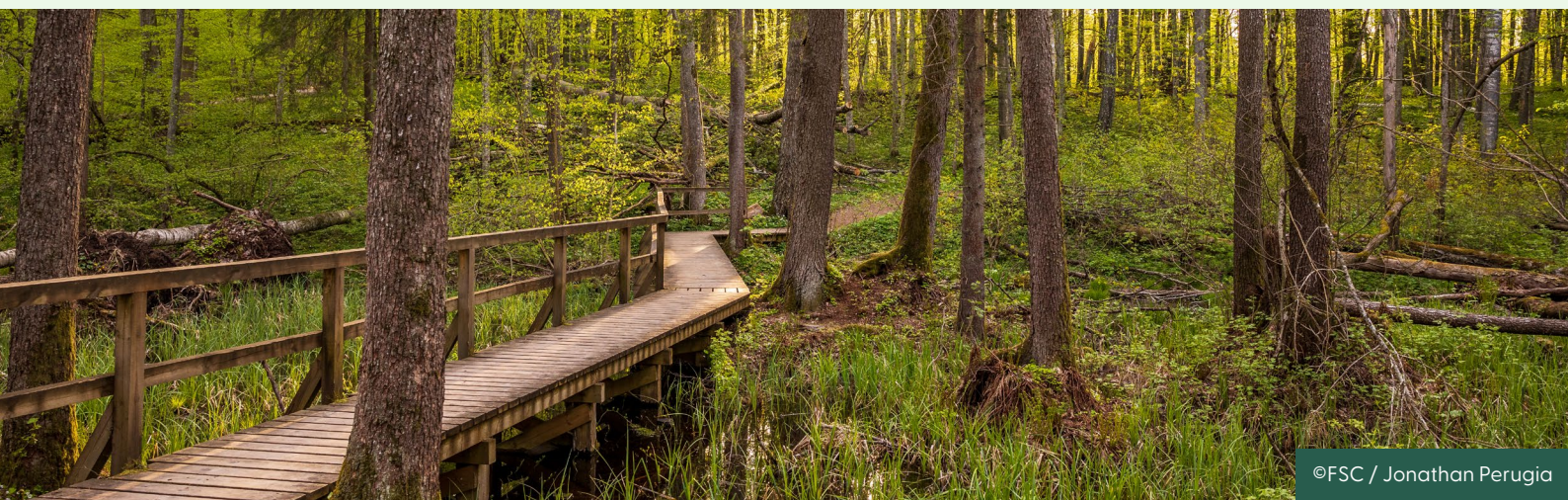
Dans cette perspective, nos forêts certifiées FSC®, en République de Congo, ont vérifié leurs impacts positifs dans la conservation de la biodiversité pour la durée 2020-25.

Certifié FSC® C000000

www.fsc.org



Figure 10 : Exemple hypothétique : une entreprise aligne ses impacts positifs sur les ODD des Nations unies et promeut sa vision de la durabilité



d) Obtenir un partenariat financier pour un projet en cours

Pertinence pour le marché : pendant la durée d'un projet SE, il est possible d'utiliser son Rapport SE et ses mentions SE validées pour promouvoir le projet, son objectif et ses activités, ce qui permet d'obtenir un soutien financier.

Exemple : créer des moyens de subsistance grâce aux SE

Un détenteur de certificat de groupe a validé les impacts positifs de trois SE (sol, loisirs et valeurs culturelles) simultanément, afin d'améliorer les conditions de vie liées à la forêt dans leur ville, notamment grâce à une école forestière, des aménagements pour le public et une pépinière. Un récit cartographique SIG et un film documentaire ont permis de promouvoir l'initiative, afin d'attirer des partenaires financiers.



Figure 11 : Exemple hypothétique : un détenteur de certificat utilisant des communications visuelles, à savoir cette carte interactive, pour montrer la zone du projet et son impact



MODULE B : ALIGNEMENT SUR LES CADRES INTERNATIONAUX DE DURABILITÉ

Au cours de l'élaboration de la version 2 de la présente procédure SE, les principaux cadres internationaux ont été analysés, afin d'assurer son harmonisation et d'optimiser son adéquation au marché et sa facilité d'utilisation. Le présent module donne un aperçu de la manière dont la procédure SE s'aligne sur les principaux cadres internationaux en matière de durabilité.

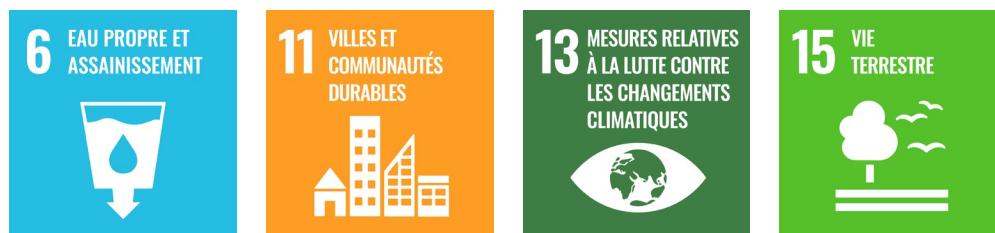
L'[annexe A](#) décrit comment les cadres mondiaux de durabilité s'alignent sur chacun des impacts SE pouvant être démontrés à l'aide de la procédure SE. Afin de faciliter l'utilisation des impacts SE dans les cadres de fixation d'objectifs, de transparence et de publication des informations, FSC a développé l'[Outil d'analyse comparative](#) pour les cadres de publication des informations (ainsi qu'une [vidéo éducative](#)), qui met en évidence l'alignement d'impacts SE spécifiques avec le [Science Based Targets Network \(SBTN\)](#), [TNFD](#), [GRI](#), [International Sustainability Standards Board \(ISSB\)](#), et [CDP](#).

B.1 CADRES MONDIAUX DE DURABILITÉ

Objectifs de Développement Durable des Nations unies

Les Nations unies ont annoncé 17 ODD – englobant les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement – dans le [Programme de Développement Durable à l'horizon 2030](#) (ONU, 2015). Ces objectifs sont mis en œuvre à l'échelle mondiale (dans les entreprises, les États membres et les villes) et font l'objet d'un suivi annuel par les Nations unies.

Les impacts SE qu'il est possible de démontrer à l'aide de la procédure SE contribuent à quatre ODD :



Le tableau de l'[annexe A](#) indique l'ODD spécifique qui peut être inclus pour chaque impact SE dans la mention SE correspondante.

→ Voir l'exemple à la [section C.5](#), Contribution aux objectifs mondiaux, module C.

→ Veuillez consulter l'exemple dans la [section A.3.c](#), module A.

Cadre mondial de la biodiversité des Nations unies

Ce cadre est un référentiel mondial qui définit la voie à suivre pour parvenir à un monde en harmonie avec la nature. Il a été adopté par la Convention des Nations unies sur la diversité biologique lors de la Conférence des Parties (CdP) 15 en 2022, ce qui le rend important pour les Nations unies et les pays membres qui s'efforcent à restaurer et conserver la biodiversité. Ses éléments clés sont [quatre objectifs à long terme pour 2050](#) et [23 cibles pour 2030](#).

Parmi les 23 cibles, les bénéfices spécifiques de la procédure SE montrent une forte convergence avec les cibles 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 15 et 19 ; un alignement partiel avec les cibles 5, 6, 14, 20, 21 et 22 ; et aucun alignement avec les six cibles restantes (12, 13, 16, 17, 18, 23).

Alignement fort



Alignement partiel



Figure 12 : liste des cibles du Cadre mondial de la biodiversité qui présentent un alignement fort et partiel avec les 35 impacts de la procédure SE

Le tableau de l'[annexe A](#) indique lesquelles des 23 cibles peuvent être incluses dans une mention SE pour chacun des 35 impacts SE inclus dans la procédure SE.

→ Voir l'exemple à la [section C.5](#), Contribution aux objectifs mondiaux, module C.

B.2 CADRES DE FIXATION D'OBJECTIFS ET DE PUBLICATION D'INFORMATIONS

Objectifs fondés sur la science pour la nature

Le SBTN ([Science Based Targets Network](#)) permet aux entreprises de fixer des objectifs en matière de climat (via la Science Based Targets Initiative), de biodiversité, d'eau douce, des terres et océans. Ce dernier domaine (les océans) n'étant pas applicable au FSC, il est exclu de la suite de la discussion.

Tableau 1 : Objectifs de SBTN

Objectif fondé sur la science pour la nature	Thème
Climat	- Forêts, terres et agriculture (FLAG) - Norme zéro émission nette pour les entreprises (V1, V2) - Norme zéro émission nette pour les institutions financières
Eau douce	- Utilisation de l'eau (en particulier les prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines) - Qualité de l'eau douce et pollution due à l'azote et au phosphore
Terres	- Pas de conversion des écosystèmes naturels - Réduction de l'empreinte foncière - Engagement à l'échelle du paysage
Biodiversité	- Aucun objectif spécifique, mais partie intégrante de l'eau douce et des terres - Examen des menaces pesant sur les espèces, les écosystèmes et les contributions de la nature à l'humanité

Le processus de définition des objectifs comprend cinq étapes :

1. **Évaluer** : réaliser une évaluation de la matérialité et une évaluation de la chaîne de valeur, afin de déterminer les dépendances et les impacts sur la nature qui sont importants pour votre entreprise et votre chaîne de valeur.
2. **Définir les priorités** : déterminer les domaines prioritaires en identifiant les sphères d'influence et en définissant les actions prioritaires à mener (voir étape 4).
3. **Fixer un objectif** : déterminer l'ampleur de l'action à mener en mesurant la base de référence, en fixant un objectif et en communiquant publiquement sur l'objectif et la base de référence.
4. **Agir** : mettre en œuvre des mesures pour atteindre l'objectif, en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, réduire, restaurer et régénérer, transformer).
5. **Suivre** : surveiller les progrès accomplis vers les objectifs fixés, rédiger des rapports et vérifier.

Les mesures que les entreprises peuvent prendre pour régénérer et restaurer à l'étape 4 peuvent inclure (SBTN, 2020) :

- la restauration écologique
- le soutien à la restauration d'espèces particulières
- la reconstitution des systèmes d'eau douce
- la gestion des zones de production
- la conservation compensatoire.

En utilisant l'[Outil d'analyse comparative de FSC](#) pour les cadres de publication d'informations, vous constaterez que les bénéfices des services écosystémiques liés à la conservation de la biodiversité (SE1), à la séquestration et au stockage du carbone (SE2), aux services liés à l'eau (SE3) et à la conservation des sols (SE4) sont pertinents pour les objectifs du SBTN en matière de climat, d'eau douce, de terres et de biodiversité.

Groupe de travail sur la publication des informations financières relatives à la nature

Les recommandations du TNFD en matière de publication des informations s'articulent autour de quatre piliers : 1) la gouvernance, 2) la stratégie, 3) la gestion des risques et des impacts, et 4) les outils de mesure et les objectifs. Chaque pilier comprend trois à quatre recommandations. Le pilier 4 comprend la description des objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature, ainsi que ses performances par rapport à ceux-ci.

Documents TNFD les plus pertinents :

- [Orientations pour l'identification et l'évaluation des problèmes liés à la nature : l'approche LEAP V1](#) (Septembre 2023)
- [Orientations sectorielles supplémentaires](#): Forêts, pâtes et papiers V2 (avril 2025)
- [Exemple illustratif des divulgations intégrées de la TCFD et du TNFD](#) pour le Tasmanian Forest Trust par Forico Pty Limited, une entreprise forestière de Tasmanie, en Australie, qui est également détenteur d'un certificat FSC-FM.

Les impacts SE liés à la conservation de la biodiversité (SE1), à la séquestration et au stockage du carbone (SE2), aux services liés à l'eau (SE3) et à la conservation des sols (SE4) sont pertinents pour le TNFD.



B.3 CADRES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS

Global Reporting Initiative (GRI)

Les normes GRI sont les normes de rapports de performance en matière de développement durable les plus largement adoptées dans le monde (KPMG, 2024). Les normes suivantes sont les plus pertinentes en ce qui concerne les impacts SE vérifiés (ou validés) par FSC, que vous les incluiez dans votre rapport en tant que gestionnaire forestier ou en tant que partenaire financier :

- GRI:101 Biodiversité 2024
- GRI:303 Eau et effluents 2018
- GRI:305 Émissions 2016
- GRI:306 Déchets 2020
- GRI:308 Évaluation environnementale des fournisseurs 2016
- GRI:411 Droits des peuples autochtones 2016
- GRI:413 Communautés locales 2016.

CDP

Le CDP propose des cadres de reporting environnemental pouvant être utilisés par les entreprises, les petites et moyennes entreprises, les villes, les États ou les régions, ainsi que les autorités publiques. Ceux-ci s'articulent autour de trois thèmes :

- les forêts
- le changement climatique
- la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Les trois cadres de reporting du CDP sont pertinents pour les impacts vérifiés FSC. Ils sont présentés dans [l'outil d'analyse comparative](#) développé par FSC.

Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board - ISSB)

Les normes ISSB visent à établir une base de référence mondiale complète et de haute qualité pour les publications d'informations relatives à la durabilité, axée sur les besoins des investisseurs et des marchés financiers. Actuellement, il existe deux [normes en vigueur dans le cadre de l'ISSB](#):

- IFRS S1 Exigences générales pour la divulgation d'informations financières liées à la durabilité
- IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques.



Protocole des gaz à effet de serre (GES)

Le protocole des GES propose aux entreprises des normes et des lignes directrices pour qu'elles puissent rendre compte de leurs émissions de GES de périmètre 1 (émissions directes liées à leurs propres activités), de périmètre 2 (émissions indirectes liées à la production d'énergie achetée ou acquise) et de périmètre 3 (émissions indirectes liées à la chaîne de valeur de l'entreprise). Pour le secteur forestier, il est important de faire la distinction entre les émissions de GES et les absorptions de GES (provenant des arbres qui séquestrent le carbone au fur et à mesure qu'ils croissent).

Les documents les plus pertinents du protocole des GES sont les suivants :

- [Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#)
- [Norme relative à la chaîne de valeur des entreprises \(Périmètre 3\) \(en anglais\)](#)
- [Orientations pour le secteur de l'utilisation des terres et les absorptions \(à paraître\)](#).

Grâce à la procédure SE, les impacts carbone peuvent fournir des données pour le projet SE ou pour l'ensemble de l'unité de gestion. Ces informations peuvent être utilisées par les gestionnaires forestiers. FSC n'a pas encore établi de méthode pour répartir et attribuer les émissions et/ou les absorptions de GES provenant de la forêt, afin de faire passer ces informations tout au long de la chaîne de contrôle.

Normes européennes d'informations en matière de durabilité (ESRS - acronyme anglais)

La CSRD exige que les entreprises de l'UE, ou celles ayant des activités importantes au sein de l'UE, produisent des rapports ESG. Les ESRS contiennent des principes généraux et des normes pour la divulgation et la publication d'informations sur divers aspects ESG.

La procédure SE a été révisée, afin de s'aligner sur les normes internationales en matière de durabilité, notamment la future CSRD et les ESRS. La CSRD n'ayant pas encore été publiée, elle n'a pas été incluse dans l'analyse lors de l'élaboration de l'[Outil d'analyse comparative de FSC](#) pour les cadres de publication d'informations.

Les normes ESRS suivantes seront pertinentes lorsqu'il s'agira d'inclure des informations relatives aux impacts SE FSC démontrés dans votre forêt (en tant que gestionnaire forestier) ou par votre financeur (que ce soit au sein ou en dehors de votre chaîne de valeur) :

- ESRS E1 Changement climatique
- ESRS E3 Ressources aquatiques et marines
- ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes.



MODULE C : ÉLABORATION DE MENTIONS SE

Le présent module définit des orientations destinées aux financeurs (en **violet**) et aux gestionnaires forestiers (**vert**) qui souhaitent faire des mentions relatives aux services écosystémiques.



Lien PRO SE : Part IV

C.1 INTRODUCTION AUX MENTIONS SE

Qu'est-ce qu'une mention SE ?

Une revendication de SE désigne toute communication émanant d'un gestionnaire forestier ou d'un promoteur, fondée sur un impact sur l'environnement et le social et utilisant les marques FSC (Cadré n° 4).



Le saviez-vous ?

À l'échelle mondiale, les marques FSC sont reconnues par 52 % des consommateurs. 79 % des consommateurs qui reconnaissent FSC déclarent qu'ils sont plus enclins à faire confiance à une marque si elle propose des produits certifiés FSC.

Source: [Indice mondial de FSC sur la sensibilité des consommateurs de 2025 \(en anglais\)](#).

Encadré 4. FSC trademarks

Le Forest Stewardship Council (FSC) est propriétaire des marques déposées suivantes :

a. le nom « Forest Stewardship Council »

b. les initiales « FSC »

c. le logo FSC



Source: [<FSC-STD-50-001 V3-0 FR Usage de la Marque FSC® par les Détenteurs de Certificat>](#)

Qui peut faire des mentions SE?

- Les gestionnaires forestiers qui ont :
 - une certification FSC FM, FM/CoC ou CFM valide, intégrant la procédure SE dans la portée de leur certificat.

→ **REMARQUE** : cela inclut les gestionnaires forestiers utilisant [<FSC-PRO-30-011 Procédure d'amélioration continue>](#) et [<FSC-STD-30-005 Groupes de gestion forestière>](#).
- Les financeurs qui ont :
 - un accord de partenariat avec le détenteur d'un certificat FSC FM, FM/CoC ou CFM lié à un projet SE qu'ils financent.
 - assuré la transparence de sa transaction en l'inscrivant dans le [registre SE de FSC](#).
 - un contrat de licence promotionnelle des services écosystémiques.

→ **REMARQUE** : Les détenteurs de certificat FSC CoC qui sont également financeurs doivent obtenir une licence promotionnelle SE pour communiquer sur leur partenariat dans un impact SE, car cela ne relève pas de la portée de leur contrat de licence d'usage de la marque (TLA).

→ **REMARQUE** : Les partenaires financiers des impacts SE générés par les versions 1 et 1.2 de la présente procédure SE devront obtenir une licence promotionnelle SE lorsqu'ils renouvelleront leur contrat de licence.



Lien PRO SE : Clause 11.8

Encadré 5 : Obtention d'une licence promotionnelle SE en tant que partenaire financier

Vous devrez contacter le bureau national FSC dans le pays où votre entreprise est légalement basée, ou le bureau régional FSC, en cas d'inexistence d'un bureau national FSC – voir [ici](#). Le bureau vous orientera vers le TSP, l'entité de FSC qui offre le support relatif à l'usage de la marque FSC pour votre pays. Le TSP évaluera votre éligibilité et lancera le processus de demande d'une licence promotionnelle SE.

Avant de délivrer une licence promotionnelle, le TSP recueille des informations, afin de s'assurer que votre entreprise (et, le cas échéant, votre groupe d'entreprises) est alignée à la mission et aux valeurs de FSC.

Les informations demandées peuvent porter sur : toute affiliation antérieure avec FSC ; la gouvernance (par exemple, l'existence de politiques, le code de conduite des fournisseurs) ; la participation à des activités qui enfreignent les valeurs de FSC (déforestation, destruction des hautes valeurs de conservations, violation des droits de l'Homme et/ou des droits des travailleurs, exploitation ou commerce illégal des produits forestiers, utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières) ; ainsi que des détails indiquant si l'entreprise a fait l'objet de mesures de redressement (sanctions, pénalités) au cours des dernières années. Le TSP vous demandera également s'il existe des objectifs d'entreprise en matière de services écosystémiques et si vous publiez systématiquement des informations sur les progrès réalisés à cet égard.

Après l'analyse des informations nécessaires par le TSP, ce dernier prend la décision de signer ou non une licence promotionnelle SE au profit de votre entreprise. Après la signature de cette licence SE, le TSP vous assiste dans l'usage des marques FSC et approuve leur utilisation dans vos supports de communication.

En résumé

1. Contactez un TSP (via le bureau local du FSC)
2. Le TSP évaluera l'éligibilité et effectuera le processus de diligence raisonnable
3. Sur la base des résultats de l'étape 2, un ES PLA peut être signé avec votre entreprise
4. Une fois l'ES PLA signé, vous pouvez utiliser les marques déposées du FSC.

→ **REMARQUE :** le TSP devra examiner et approuver le contenu et l'utilisation des déclarations ES.

Qu'est-ce qu'un TSP FSC ?

Un TSP est une organisation (telle qu'un bureau national ou régional du FSC ou le FSC International, selon le cas) désignée par le FSC pour accorder des sous-licences d'utilisation des marques FSC sur un certain territoire et fournir divers services, tels que l'approbation de l'utilisation des marques FSC pour les titulaires de licences promotionnelles et la surveillance des violations potentielles.

Où peuvent être placées les mentions SE ?

Les mentions SE peuvent être utilisées dans les supports promotionnels, y compris les médias numériques et imprimés. Il s'agit notamment du site Web de l'entreprise, les réseaux sociaux, les panneaux en magasin, les affiches promotionnelles, les magazines, les brochures sur les produits, les fiches d'information, les rapports ESG, ainsi que les publications d'informations et les cadres en matière de durabilité.

Astuce :

Vous pouvez trouver des modèles prêts à l'emploi sur le [Hub des marques FSC](#).





Voyager avec Impact

Pour chaque chambre d'hôtel que vous réservez, nous investissons 20\$ dans le parc national de Doñana.

Le parc national certifié FSC®, qui abrite des oiseaux migrateurs visitant l'Espagne, a augmenté la superficie de leur superficie d'habitat de 250 hectares entre 2022 et 2025.

FSC® N000000



Curieux?
En savoir plus sur www.fsc.org

Figure 13 : Exemple hypothétique : un hôtel utilise une communication sur son site Web pour impliquer ses clients dans son parcours de durabilité





Associez votre dessert à un promenade dans la forêt de Waldau

Nous parrainons une gestion responsable en forêts certifiées FSC® avec 10% de chaque dessert que vous commandez.

Entre 2018 et 2025, ABC FM a amélioré des chemins de randonnée et des pistes cyclables sur 50 hectares, résultant en une augmentation de 30% du nombre de visiteurs.

www.fsc.org
FSC® N000000



Scannez pour plus d'informations

Figure 14 : Exemple hypothétique : un restaurant (en tant que financeur) communique sur le projet SE voisin sur une affiche publicitaire



Figure 15 : Exemple hypothétique : un financeur distribue une brochure imprimée en même temps que des caisses de vin pour promouvoir la marque FSC

Les mentions SE peuvent être ajoutées dans les divulgations relevant des normes et cadres de publications d'informations. Consultez [l'Outil d'analyse comparative](#) pour une comparaison toute prête entre les 35 impacts SE qui font partie de la procédure SE et certains cadres de publications d'informations. Voir le [module A](#) pour des exemples d'utilisation commerciale, en particulier [A.2.a Rapports d'informations en matière de durabilité](#).

Les gestionnaires forestiers peuvent ajouter des mentions relatives aux services écosystémiques à titre d'informations supplémentaires à d'autres actifs environnementaux : par exemple, un crédit carbone peut être complété par des informations relatives à une mention sur les services récréatifs, si la zone du projet de services écosystémiques est la même que celle du projet avec l'autre actif environnemental, et s'il s'agit d'un impact vérifié sur les services écosystémiques.



Lien PRO SE : Clause 14.3



Le saviez-vous ?

Les crédits carbone présentant des avantages connexes avérés génèrent des prix nettement plus élevés sur le marché :

« [...] une préférence parmi les acheteurs de crédits VCM (marché volontaire du carbone) en faveur des crédits générés par des projets qui offrent des avantages environnementaux et sociaux allant au-delà de la simple réduction et/ou élimination des émissions de carbone [...] En 2024, la prime pour les crédits bénéficiant d'au moins une certification ODD a atteint 71 %, contre 29 % l'année précédente. » (p. 23)

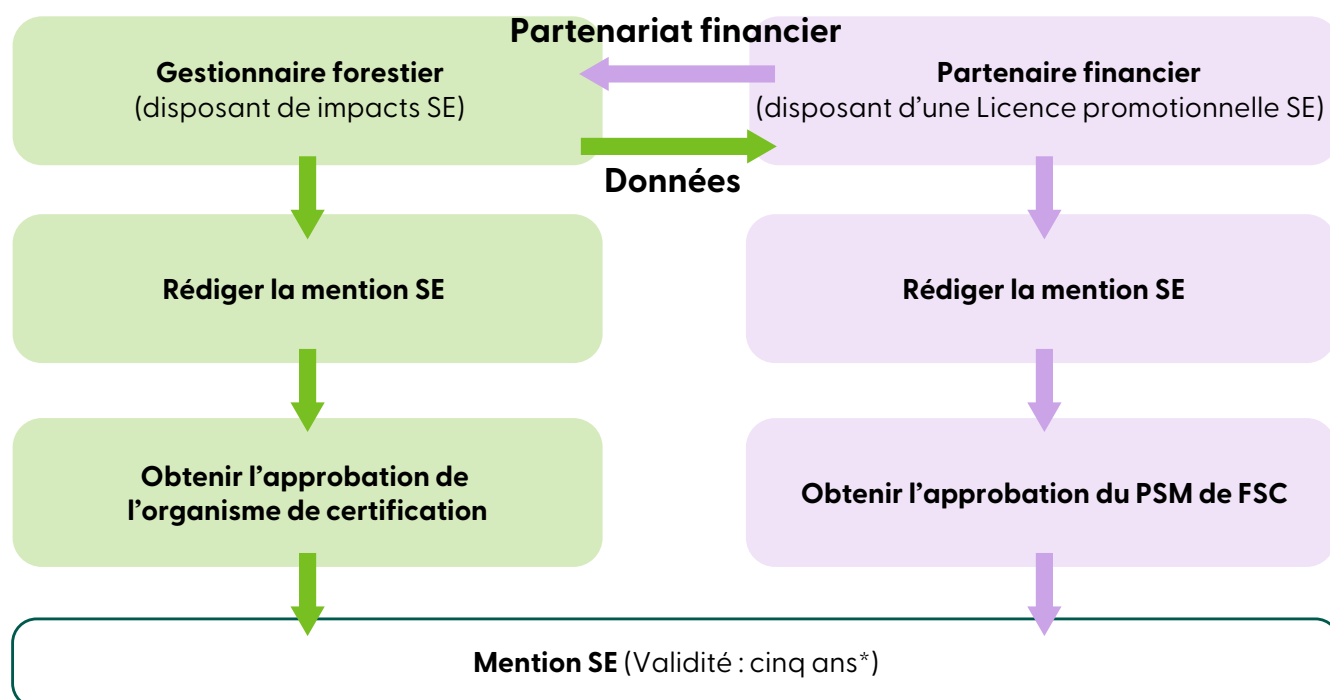
Source : *Forest Trends Ecosystem Marketplace (2025) (en anglais)*.

Dans quels cas est-il interdit d'utiliser les mentions SE ?

Actuellement, les mentions SE ne peuvent être apposées sur des produits étiquetés FSC. FSC projette d'apporter des solutions dans ce sens dans la version révisée de sa [norme de certification de la chaîne de contrôle](#). Dans des situations spécifiques (par exemple, les produits non destinés à la vente), il est possible d'utiliser une mention SE sur produit, sous réserve des règles et directives de FSC en matière de marques.

→ Lien [FSC-STD-50-001 V3-0 FR Usage de la Marque FSC® par les Détenteurs de Certificat](#)

C.2 COMMENT FAIRE UNE MENTION SE



*à condition que l'impact SE du gestionnaire forestier reste valide.

Figure 16 : Aperçu simplifié du processus de déclaration des services écosystémiques

Mise à jour de la mention SE

Si le gestionnaire forestier décide d'inclure de nouveaux résultats dans les mentions SE (c'est-à-dire des résultats non inclus dans sa dernière théorie du changement) ou des valeurs mises à jour pour les indicateurs de résultats du Rapport SE, ceux-ci doivent être vérifiés par l'organisme de certification du gestionnaire forestier avant que la mention SE ne soit mise à jour.

Si la validité de la mention SE a expiré, il faudra l'approuver une fois de plus. Si le gestionnaire forestier a renouvelé ses impacts SE (en faisant réviser son Rapport SE), sa mention SE peut également être renouvelée en conséquence. Dans le même ordre d'idées, pour un partenaire financier, le processus de licence promotionnelle se répétera s'il continue à soutenir le projet SE. À mesure que les gestionnaires forestiers passent de la version 1 à la version 2 de la procédure SE, les partenaires financiers devront disposer d'une licence promotionnelle SE mise à jour et de mentions SE mises à jour, afin de refléter de manière précise leurs impacts SE.



Encadré 6 : Renouvellement des impacts SE

Pour les impacts SE vérifiés

Le gestionnaire forestier peut demander qu'un impact SE vérifié soit revérifié avant la fin de sa période de validité. Dans un tel cas, le gestionnaire forestier mettra à jour son Rapport SE et le soumettra à son organisme de certification.

Pour les impacts SE validés

Lorsqu'il utilise la validation, le gestionnaire forestier peut opter pour une revalidation d'un bénéfice proposé à la fin de la période de validité.



Lien PRO SE : Clause 1.11, 1.12

Durée de validité

Un impact SE vérifié est valable pendant cinq ans à compter de la date de vérification ; de même, un impact SE validé est valable pendant cinq ans à compter de la date de validation.



C.3 ÉLÉMENTS À INCLURE DANS UNE MENTION SE

Éléments obligatoires d'une mention SE

Une mention SE doit comporter quatre éléments obligatoires (voir la figure 19 ci-dessous).



Figure 17 : Aperçu des quatre éléments obligatoires d'une mention SE dans une affiche hypothétique

1. Déclaration d'un impact

Elle doit contenir :

a. le nom de l'impact concerné

- i. dans le cas d'un impact SE vérifié, cela inclut l'impact SE spécifique (par exemple, la conservation de la diversité des espèces) ;
- ii. dans le cas d'un impact SE validé, cela comprend la cible vérifiable visée ou les activités prévues pour l'atteinte de l'impact SE visé ;
 - dans le cas d'une certification de CFM, cela inclut le fait que le gestionnaire forestier s'efforce d'obtenir la certification complète.

b. la **situation** géographique de l'unité de gestion (au minimum le nom du pays)

c. l'année de validation/vérification par l'organisme de certification OU les années couvertes par le processus de démonstration du bénéfice (uniquement applicable aux impacts vérifiés).

2. Marques FSC

- Les partenaires financiers / financeurs peuvent se référer au : [Guide sur l'usage des marques FSC par les détenteurs de licence promotionnelle](#).
- Les gestionnaires forestiers peuvent se référer au document : [FSC-STD-50-001 Usage de la marque FSC® par les détenteurs de certificat](#).

3. Code de licence

- Les financeurs doivent inclure leur code de licence promotionnel FSC N000000.
- Les gestionnaires forestiers doivent inclure leur code de licence FSC C000000.

4. Adresse du site Web de FSC

Vous pouvez insérer un lien spécifique vers le impact SE pertinent via :

- FSC Search: search.fsc.org/your-ES-impact
- Registre SE : vi.fsc.org
- www.fsc.org.

Pour les financeurs

Afin de renforcer la confiance dans la crédibilité mondiale des marques FSC et d'aider les détenteurs de licence FSC à trouver leur place dans la législation mondiale émergente contre l'écoblanchiment, FSC supprime le format du panneau promotionnel destiné aux détenteurs de licence promotionnelle, qui inclut les partenaires financiers liés aux SE. Dans la pratique, cela signifie que les éléments obligatoires de la mention SE ne peuvent pas être présentés ensemble dans une forme fermée ou toute autre représentation graphique ressemblant au modèle de panneau promotionnel.

Mentions SE basées sur des impacts SE validés

Un impact SE validé permet uniquement de communiquer sur les objectifs et les plans d'un projet SE donné. Il ne peut inclure aucun bénéfice estimé qui n'ait été approuvé dans le Rapport SE validé, car ces bénéfices n'étaient pas réalisés au moment de l'audit.

Avec l'entrée en vigueur prochaine de la directive européenne sur l'autonomisation des consommateurs, qui introduit des exigences plus strictes en matière de déclarations relatives à l'avenir, il est conseillé aux utilisateurs de mentions SE basées sur des bénéfices validés d'inclure des informations supplémentaires, telles que l'objectif visé par le projet et des liens vers le plan de mise en œuvre détaillé avec des cibles assorties de délais, l'allocation des ressources et d'autres éléments nécessaires à sa réalisation.

C.4 EXEMPLES DE DÉCLARATIONS D'IMPACT

Parmi les quatre éléments obligatoires d'une mention SE, la déclaration d'impact est la plus variable, car elle décrit un impact SE dans une forêt spécifique pour un projet particulier.

La déclaration d'impact SE fonde sur les informations contenues dans le Rapport SE. Outre le contenu obligatoire, elle peut inclure des informations sur les activités de gestion, les résultats du suivi, les bénéficiaires du projet SE, etc.

Les exemples ci-dessous présentent des modèles de déclarations d'impact issus d'une grande variété de scénarios différents. Ceux-ci sont hypothétiques et ne reflètent aucun cas réel.

Légende – Code des couleurs

Les tableaux ci-dessous ont été codés par couleur pour indiquer les différents éléments d'une mention SE.

Contenu obligatoire

- **Bleu : informations sur l'impact SE spécifique ou le plan de validation, la situation géographique et l'année**
 - dans le cas de la CFM – **le plan visant à obtenir la certification complète**
- **Couleur sable : formulation spécifique pour garantir la précision**

Contenu facultatif

- **Noir : nom de l'utilisateur (c'est-à-dire gestionnaire forestier ou financeur)**
- **Noir : détails supplémentaires, y compris la méthodologie, les contributions implicites en matière d'approvisionnement/d'attribution/au sein de la chaîne de valeur, les informations sur les registres externes, etc.**



Tableau 2 : Exemples de déclarations d'impact par un financeur

Cas	Déclaration d'impact
Impact SE vérifié	La société XYZ a investi 1,2 million de dollars dans le projet de séquestration de carbone du gestionnaire forestier ABC à Ankang, en Chine , où la forêt certifiée FSC a amélioré les stocks de carbone de 45 000 tonnes de CO ₂ entre 2018 et 2024 .
Impact SE validé	La société XYZ finance le projet du gestionnaire forestier ABC visant à améliorer la qualité de l'habitat sur 500 hectares de terres protégées en Uruguay entre 2024 et 2027 grâce à la création d'une zone de conservation de 350 hectares et aux patrouilles actives dans les zones d'habitat importantes pour la conservation .
Multiples impacts SE vérifiés et validés et multiples plans	La société XYZ est fière de soutenir le projet à long terme (2010–2025) du gestionnaire forestier ABC visant à protéger les plantes d'importance médicinale et culturelle au Vietnam . La société finance également l'initiative en cours du gestionnaire forestier GEQ à Mbeya, Tanzanie (2024) , qui vise à préserver les habitats protégés grâce aux pratiques traditionnelles autochtones et à la surveillance par drone, ainsi qu'à améliorer les opportunités de subsistance .
Impact vérifié SE + financeur unique de la totalité du impact SE	La société XYZ a pris en charge l'intégralité de l'enveloppe budgétaire du projet d'accueil du public de 75 000 £ qui a permis d' améliorer la population d'oiseaux endémiques entre 2020 et 2025 dans le parc national de Bukit Tigapuluh, en Indonésie , ce qui a entraîné une augmentation des campagnes d'observation des oiseaux et du tourisme.
Impact vérifié SE + financeur unique d'une partie du impact SE	La société XYZ a financé la protection de 120 ha (sur un total de 200 ha) de superficie forestière indigène dans le cadre du projet du gestionnaire forestier ABC (2021–2023) à Belem, au Brésil afin de maintenir les ressources en eau .
Impact vérifié SE + financeurs multiples d'une partie des impacts SE	Les entreprises XYZ et MNO ont soutenu conjointement le gestionnaire forestier ABC dans le cadre du projet visant à préserver les habitats menacés du wapiti de Tule, une espèce endémique, entre 2022 et 2024 en Californie, aux États-Unis . La première entreprise a financé 30 % du budget total du projet et la seconde 70 % .
Impact SE vérifié + démonstration de l'approvisionnement par le financeur  Lien PRO SE : Clause 15.2	La société XYZ a soutenu son gestionnaire forestier local, afin d' améliorer la qualité des nutriments et du pH de l'eau entre 2022 et 2024 . Cette eau a été utilisée pour irriguer ses cultures près du lac Victoria en Ouganda.
Impact SE vérifié + additionnalité grâce au financeur  Lien PRO SE : Clause 15.2	Grâce au soutien financier de la société XYZ , le gestionnaire forestier ABC a préservé le savoir médicinal ancestral et la documentation des tribus Guarani entre 2022 et 2024 au Brésil .
Impact vérifié SE + réduction au sein de la chaîne de valeur  Lien PRO SE : Clause 15.2	La société XYZ a investi dans un projet (2020–2024) géré par son fournisseur de bois , le Responsable du groupe ABC afin d' améliorer les bénéfices climatiques des forêts en réduisant les émissions de GES à Daegu (Corée du Sud). Elle a ainsi réduit les émissions de carbone au sein de sa propre chaîne d'approvisionnement en bois .
Impact vérifié SE + contributions au delà de la chaîne de valeur  Lien PRO SE : Clause 15.2	La société XYZ a contribué à l'amélioration des forêts à l'échelle mondiale en s'associant au gestionnaire forestier ABC, qui a maintenu des activités récréatives en forêt entre 2021 et 2024 dans les parcs nationaux français , soutenant ainsi les bénéfices socio-écologiques.

Tableau 3 : Exemples de déclarations de bénéfice par un gestionnaire forestier

Cas	Déclaration de bénéfice
Impact SE vérifié	Le gestionnaire forestier ABC a amélioré l'habitat de l'espèce indigène de grenouille mousseuse dans les forêts certifiées FSC au Vietnam entre 2018 et 2025 .
Impact SE validé	Le gestionnaire forestier ABC s'est engagé à améliorer la qualité de l'air (particules fines PM 10) dans ses plantations forestières à Tarapoto, au Pérou , à partir de 2024 . En limitant le brûlage de bois sec à proximité des plantations et en utilisant des réseaux de surveillance de la qualité de l'air , il s'efforce activement à réduire la pollution et à mesurer les progrès environnementaux.
Multiple impacts SE vérifiés et validés et multiples plans	Le gestionnaire de groupe ABC a maintenu la stabilité des sols et les ressources en eau dans sa plantation de baies certifiée FSC en Californie, aux États-Unis , de 2021 à 2024 . À l'avenir, ses objectifs visés sont entre autres l'amélioration de la séquestration du carbone (audité en 2024) par l'afforestation de 230 ha et la conservation des espèces indigènes (audité en 2023) par la création d'une zone à haute valeur de conservation , afin de protéger les habitats critiques.
Impact SE vérifié + mention SE supplémentaire dans le registre externe des actifs environnementaux  Lien PRO SE : Clause 14.3	Le gestionnaire forestier ABC a amélioré la couverture forestière naturelle sur 8 300 ha in Italie entre 2018 et 2024 . Cela s'ajoute à la séquestration de carbone réalisée dans le cadre du programme de base de données carbone XYZ.
Impact SE vérifié + certification de groupe où tous les gestionnaires forestiers ont fait l'objet d'une vérification des impacts SE	De 2018 à 2023 , l'organisation du groupe de gestion forestière ABC, qui rassemble les gestionnaires forestiers DEF, GHI et JKL , basée près de Bursa, en Turquie , a de manière innovante, amélioré la stabilité des sols et la qualité de l'air dans les forêts locales.
Impact SE vérifié + certification de groupe où certains gestionnaires forestiers disposent d'impacts SE vérifiés	Le gestionnaire forestier ABC (du parc naturel MNO) et le gestionnaire forestier DEF (de la réserve privée QRS) ont développé cinq nouvelles installations sportives pour les visiteurs, améliorant ainsi les possibilités de tourisme d'aventure et les bénéfices socio-écologiques associés . Cela a entraîné une augmentation de 20 000 visiteurs par an entre 2021 et 2023 dans les forêts du Québec, au Canada .
Impact SE vérifié + plusieurs zones de projet gérées par les gestionnaires forestiers	Le gestionnaire forestier ABC a maintenu la certification FSC SE dans trois réserves privées au Mexique , afin d' améliorer la diversité des espèces indigènes . Les trois réserves, réparties entre Cuajimoloyas, Santa Catarina Albarradas et San Pedro Cajonos , ont collectivement amélioré l'abondance de l'espèce de la biche mexicaine (<i>Odocoileus virginianus</i>) à hauteur de 5%, de 2018 à 2020 .
Impact SE vérifié + financeur unique pour un impact SE	Le gestionnaire forestier ABC a amélioré la biodiversité fonctionnelle de ses plantations d'hévéa entre 2021 et 2024 en Indonésie , grâce à l'investissement financier de la société XYZ .
Impact SE vérifié + financeur unique d'une partie d'un impact SE	L'augmentation de l'abondance des espèces a stimulé le tourisme forestier, avec 32 000 visiteurs supplémentaires dans les forêts de pins de Lituanie , de 2022 à 2024 , grâce au soutien de la société XYZ qui a financé 50 % des activités de gestion .
Impact SE vérifié + financeurs multiples d'une partie des impacts SE	L'arbre Rudraksha (<i>Elaeocarpus ganitrus</i>), très apprécié sur le plan spirituel a été préservé dans les bosquets sacrés de Meghalaya, en Inde par le gestionnaire forestier ABC, de 2018 à 2025 , grâce aux partenariats financiers partiels de la société XYZ (investissement de 30 %) et de la société MNO (investissement de 70 %) .
Impact SE vérifié + additionnalité grâce au financeur  Lien PRO SE : Clause 4.4	En réduisant le niveau de pollution organique et le nombre d'agents pathogènes dans la rivière MNO en Chine , de 2021 à 2024 , le gestionnaire forestier ABC a amélioré la qualité globale de l'eau , grâce à l'investissement de la société XYZ .

C.5 CONTEXTE PLUS LARGE D'UNE MENTION SE

Contribution aux objectifs mondiaux

Dans une mention SE, vous pouvez ajouter des informations sur les 17 ODD et/ou les 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité, auxquels votre impact SE contribue, par exemple en ajoutant « Cet [impact SE] contribue à l'ODD 15 et aux cibles 10 et 11 du Cadre mondial de la biodiversité ». Consultez l'[annexe A](#) pour identifier les ODD et les cibles du Cadre mondial de biodiversité qui peuvent être associés à un impact SE pour lequel vous souhaitez faire une mention SE.

Partie d'un parcours plus large vers la durabilité

Que vous soyez financeur ou gestionnaire forestier, il est probable que vous souhaitez communiquer sur la manière dont le projet SE s'inscrit dans votre stratégie plus large en matière de durabilité et/ou contribue à la réalisation de vos objectifs SE. Cela est non seulement possible, mais également encouragé, à condition que ce qui a été approuvé par TSP et CB et ce qui ne l'a pas été soit clairement indiqué.



Lien PRO SE : Clause 13.6a

→ **REMARQUE** : les organismes de certification et les TSP ne peuvent examiner et approuver des mentions SE qu'en utilisant les informations contenues dans le Rapport SE, ainsi que les critères de la procédure SE. Tout objectif de durabilité supplémentaire qui ne relève pas du cadre FSC doit être vérifié conformément aux exigences appropriées.

Nous vous suggérons de présenter les informations relatives à l'impact SE vérifié ou validé et aux détails du projet SE avec les marques FSC dans un paragraphe, puis de commencer un nouveau paragraphe avec des informations relatives à votre parcours plus large en matière de durabilité.

Éviter toute utilisation abusive

Lorsque vous utilisez une mention SE dans le cadre d'une stratégie de communication plus large, il est important d'éviter toute exagération, utilisation abusive ou fausse représentation, ainsi que toute information erronée concernant le ou les impacts SE.



Lien PRO SE : Clause 13.6b

Cela s'applique également au choix et à l'utilisation des photos, des graphiques, des couleurs et de l'accentuation textuelle dans la mention SE, car ceux-ci influencent la façon dont l'information est perçue. Par exemple, l'utilisation de la couleur verte ou d'émoticônes spécifiques peut créer l'impression d'une déclaration respectueuse de l'environnement ([CPRC, 2023](#)) et pourrait générer un risque de blanchiment écologique ([OMPI, 2022](#)).

Enfin, il convient de relever que les impacts SE ne peuvent être utilisés pour réclamer une compensation ou une neutralité des impacts au-delà de votre chaîne de valeur.

Conformité légale

Le partenaire financier ou le gestionnaire forestier qui fait la mention SE est responsable du respect de toute autre réglementation ou loi, y compris les législations nationales sur la protection des consommateurs.



Lien PRO SE : Clause 13.7



Lien PRO SE : Clause 13.6



C.6 BONS ET MAUVAIS EXEMPLES DE MENTIONS SE

Il est possible d'utiliser les mentions SE de nombreuses façons différentes. Nous énumérons ci-dessous quelques exemples bons et mauvais, en indiquant les raisons pour lesquelles elles sont conformes ou non aux directives énoncées.

Bons exemples

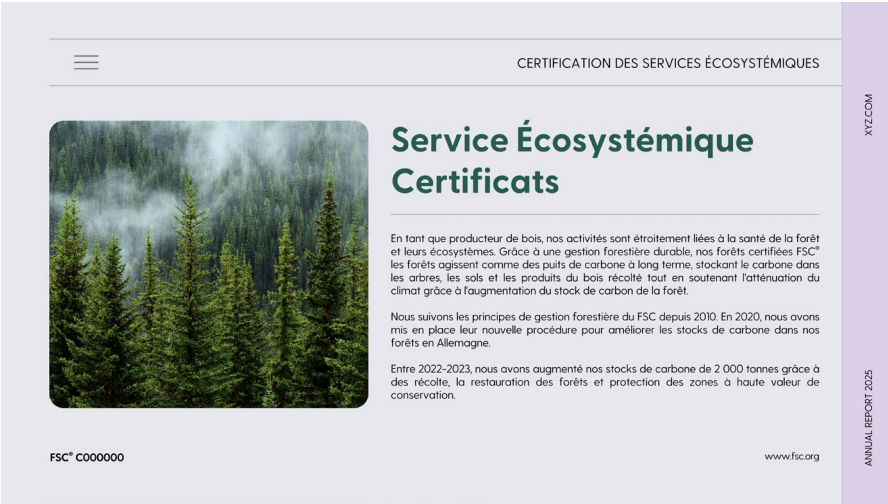


Figure 18 : Exemple hypothétique : rapport annuel d'un producteur de bois et gestionnaire forestier, mettant en évidence les impacts SE de la séquestration du carbone

- Ces exemples couvrent les quatre éléments obligatoires d'une mention SE (voir Section C.3).
- Elles utilisent des informations détaillées, issues du Rapport SE.
- Elles ne sont pas exagérées et ne prêtent pas à confusion pour le lecteur.
- Elles sont clairement séparées du reste du contenu.

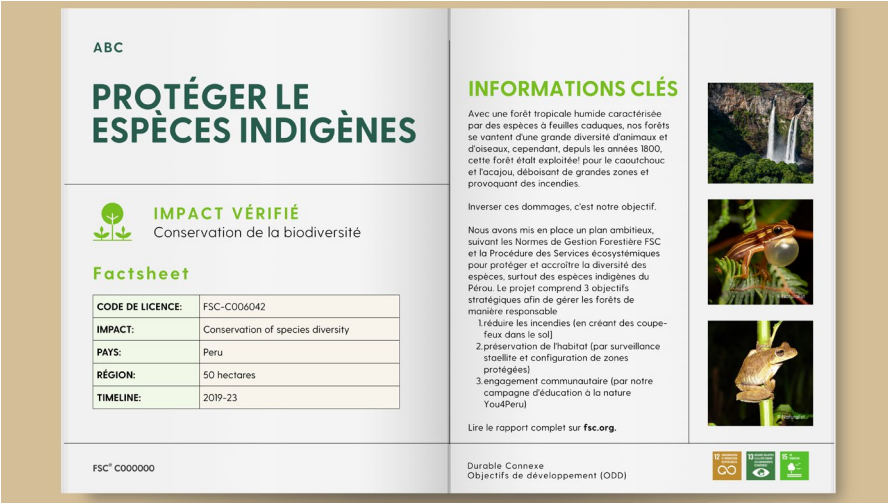


Figure 19 : Exemple hypothétique : brochure de la société ABC, un gestionnaire forestier générant des bénéfices sur les services écosystémiques dans cinq catégories

Bons exemples



- Ces exemples couvrent les quatre éléments obligatoires d'une mention SE (voir [Section C.3](#)).
- Elles utilisent des informations détaillées, issues du Rapport SE.
- Elles ne sont pas exagérées et ne prêtent pas à confusion pour le lecteur.
- Elles sont clairement séparées du reste du contenu.

Figure 20 : Exemple hypothétique : vidéo promotionnelle YouTube de la société ABC, un gestionnaire forestier générant des impacts SE vérifiés en matière de séquestration du carbone

Mauvais exemples



Pourquoi est-ce un mauvais exemple ?

Cet exemple revendique la compensation carbone dans le cadre d'un projet SE.

Justification

FSC ne couvre pas la compensation dans la procédure SE. Par conséquent, faire référence à la compensation dans le cadre d'un projet SE n'est pas conforme à la procédure SE V2. Un impact SE ne peut pas être utilisé comme un crédit pour annuler les impacts négatifs sur la forêt. En outre, un partenaire financier ne peut pas revendiquer la « propriété » d'un impact SE.

Comment éviter cela

Évitez les termes tels que « compensation », « crédits », « compensé », car ces mots suggèrent que l'impact SE a compensé l'impact négatif de l'entreprise.

Figure 21 : Exemple hypothétique : site Web de l'entreprise du partenaire financier déclarant des bénéfices de compensation

Mauvais exemples

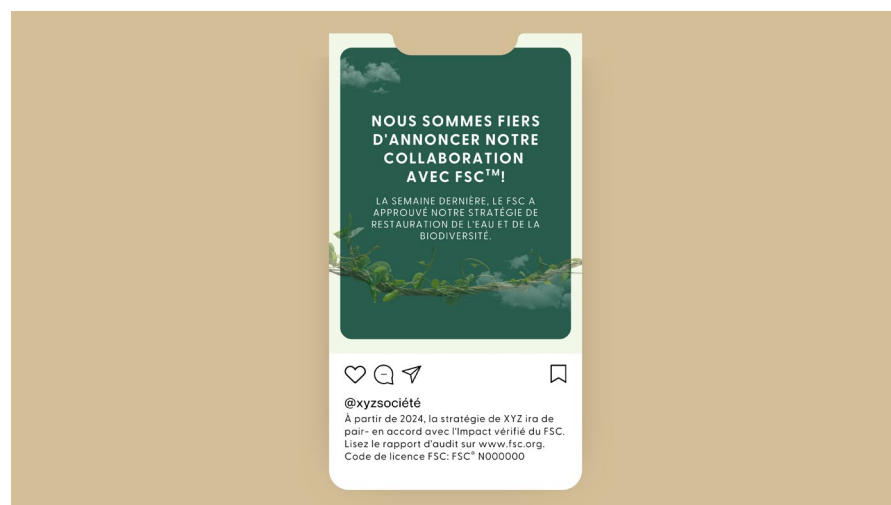


Figure 22 : Exemple hypothétique : publication Instagram suggérant que FSC a approuvé l'approche quinquennale de durabilité de l'entreprise en matière de biodiversité et d'eau

Pourquoi est-ce un mauvais exemple ?

Cet exemple suggère que l'ensemble de l'approche de l'entreprise en matière de durabilité a été approuvée par FSC.

Justification

FSC n'approuve pas les approches, les visions ou les valeurs en matière de durabilité. Le Rapport SE est la seule preuve documentée fournie dans le cadre de la procédure SE, la licence promotionnelle SE et le Contrat d'utilisation des marques (certification FM, FM/CoC et CFM) étant les licences de marque complémentaires.

Comment éviter cela

Faites attention à la formulation et aux interprétations de votre message. Séparez clairement le contenu concernant l'impact SE du reste du contenu, en utilisant des sauts de paragraphe ou de page, etc.



Figure 23 : Exemple hypothétique : une vidéo YouTube de la société XYZ affirmant que toutes ses forêts sont certifiées SE, alors qu'en réalité, seules deux forêts sur 20 ont fait l'objet d'une démonstration de impacts SE

Pourquoi est-ce un mauvais exemple ?

Cet exemple contient des données fausses et exagérées : elle prétend que toutes les forêts sont des projets SE, alors que seules 2 sur 20 ont démontré un impact SE.

Justification

Faire des déclarations qui ne sont pas vérifiées ou validées dans le Rapport SE n'est pas conforme à la procédure SE. En outre, cela peut être considéré comme du blanchiment écologique, ce qui peut entraîner des conséquences juridiques et sociales importantes.

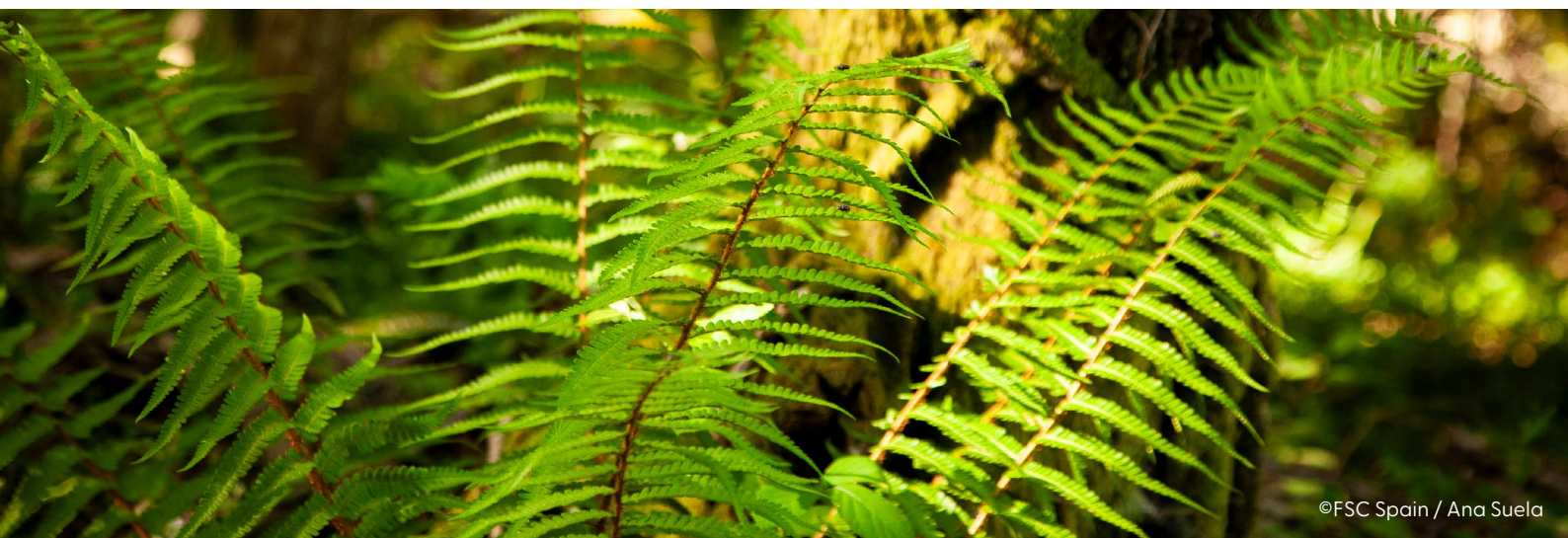
Comment éviter cela

La seule « source fiable » pour un projet SE est le Rapport SE. Par conséquent, seules les données issues du rapport doivent être utilisées dans les mentions SE.

C.7 CHECKLIST

✓ À FAIRE

- Assurez-vous que les quatre éléments obligatoires de la mention SE sont présents dans votre support de communication (voir [Section C.3](#)). Il s'agit des éléments suivants :
 - la déclaration de bénéfice
 - la marque FSC
 - le code de licence FSC
 - lien vers le site web de FSC (par exemple, vers le projet SE répertorié dans [le registre SE](#)).
- Assurez-vous que le contenu de la déclaration de bénéfice correspond à celui du Rapport SE du projet.
- Recherchez le Rapport SE dans notre base de données en ligne, [FSC Search](#) et [le registre SE](#).
- Vérifiez que les marques FSC sont utilisées correctement.
 - Est-ce que le partenaire financier est détenteur d'une licence promotionnelle (voir [<Guide d'utilisation de la marque FSC pour les titulaires de licence promotionnelle>](#)) ?
 - Est-ce que le partenaire financier est détenteur d'un certificat FSC-FM (consultez [<FSC-STD-50-001 Usage de la marque FSC® par les détenteurs de certificat>](#)) ?
- Soyez clair et précis. Voici quelques bonnes pratiques :
 - présentez les données des bénéfices en utilisant les indicateurs contenus dans le Rapport SE ;
 - dans le cas de la certification de groupe, incluez les noms des différents gestionnaires forestiers ou des unités de gestion, ainsi que les emplacements spécifiques de leurs unités de gestion ;
 - lorsqu'il existe un Rapport SE validé, présenter à la fois l'objectif visé et l'activité, ce qui est nécessaire pour démontrer la transparence et l'exactitude d'une mention environnementale « future » ou « potentielle » (voir le point 4 du prochain règlement de l'UE, (consultez [le point du prochain règlement de l'UE](#), la Directive sur l'autonomisation des consommateurs) ;
 - dans le cas d'un partenariat financier, indiquez la durée du partenariat afin d'éviter toute exagération.
- Assurez-vous que les mentions environnementales démontrant l'approvisionnement ne se réfèrent qu'aux produits fabriqués à partir de matériaux certifiables par FSC, tels que le bois, le caoutchouc, les fibres et la pâte à papier. La démonstration de l'approvisionnement dans les mentions environnementales ne peut être fournie que par les partenaires financiers, et non par les gestionnaires forestiers, car c'est la certification de la chaîne de contrôle qui régit ce processus et qui est en cours de révision, afin d'inclure ces possibilités.
- Décrivez les efforts d'un partenaire financier en utilisant des termes, tels que « financé », « contribué », « investi », « partenaire », « soutenu » et « aidé ».
- Décrivez les efforts d'un gestionnaire forestier en utilisant des mots, tels que « développé », « produit », « augmenté », « maintenu », « amélioré », « restauré » et « géré ».



✗ À NE PAS FAIRE

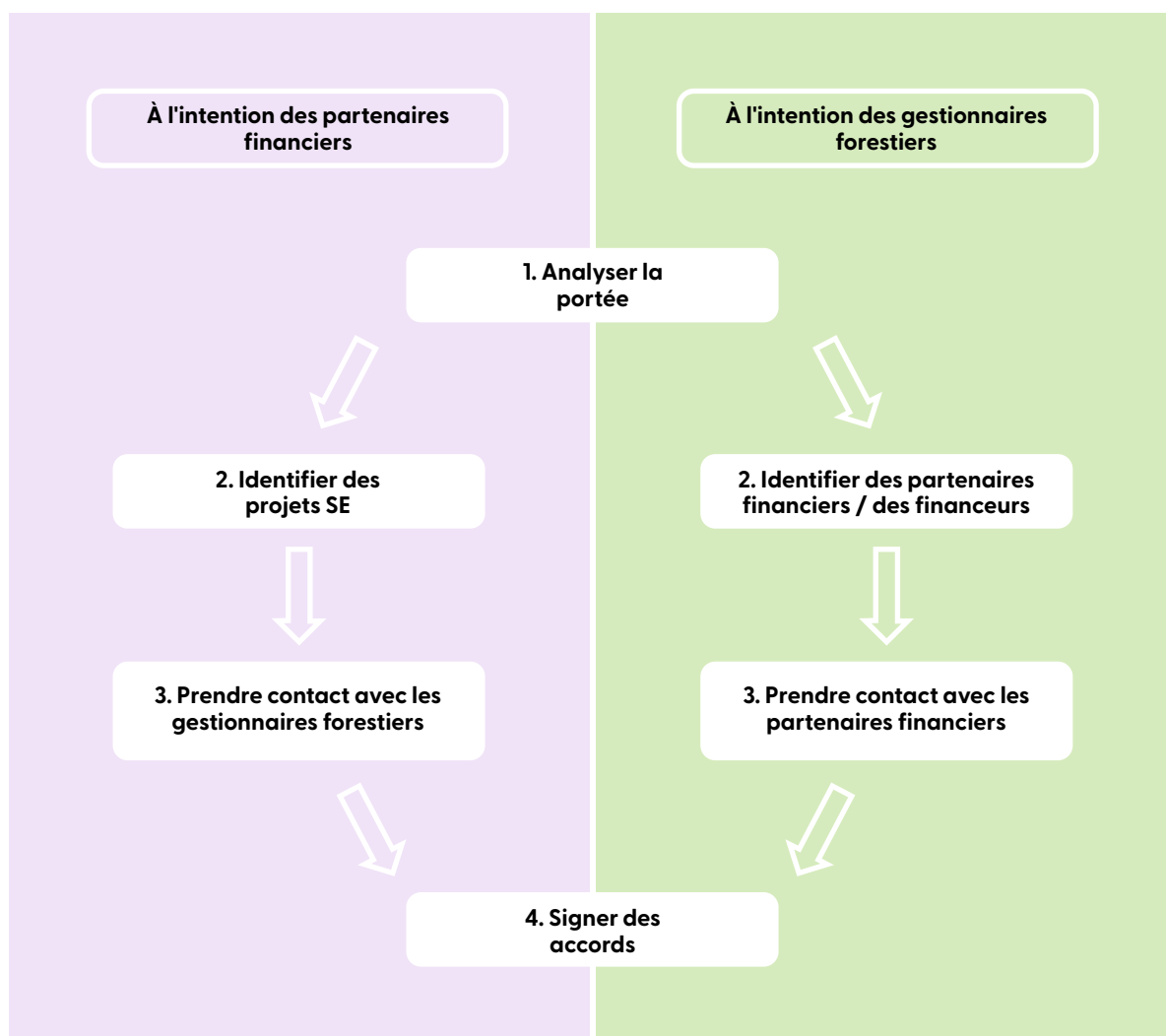
- Présenter le partenaire financier comme « propriétaire » des impacts ; les impacts SE appartiennent au gestionnaire forestier.
- Mélanger ou combiner les déclarations d'autres organisations avec une mention SE. Utilisez plutôt un paragraphe distinct ou laissez un espace entre la déclaration de l'impact SE et le reste du texte. L'objectif est d'éviter toute confusion entre ce qui relève du champ d'application du projet SE et est vérifié par FSC, et ce qui n'en relève pas.
- Mentionner la durée ou le bénéfice « futur » ou « potentiel » dans le cas des impacts SE validés. Si un impact SE validé n'a pas encore atteint son objectif prévu, son avenir ne peut être déterminé : le Rapport SE ne fait qu'établir et auditer un plan pour y parvenir. Par conséquent, un Rapport SE validé ne peut faire que des déclarations sur les objectifs et les activités « prévus » ; il ne peut mentionner les bénéfices « futurs » dans une mention SE.



PARTIE 2 :

Mettre en relation les
partenaires financiers
et les gestionnaires
forestiers

Dans cette partie 2, nous présenterons le processus de mise en relation des projets des services écosystémiques avec les marchés. Le module D présente ce processus du point de vue du partenaire financier, et le module E du point de vue du gestionnaire forestier.



MODULE D : IDENTIFIER DES PROJETS LIÉS AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FORESTIERS

En tant que personne intéressée par le partenariat financier dans un projet SE, comment trouver le projet SE forestier approprié avec lequel vous associer ? Et à quoi ressemble une collaboration ou un partenariat financier ? Ce module vise à vous prodiguer des conseils et des orientations. Il est rédigé du point de vue d'un partenaire financier (encore appelé financeur), donc lorsque le terme « vous » est utilisé, il fait référence à un financeur.

D.1 ANALYSER LA PORTÉE

Que recherchez-vous dans un projet SE forestier et dans un partenariat financier ? Quelle est la situation idéale et à quoi pourriez-vous être ouvert ? Les questions du [tableau 4](#) devraient vous aider à voir plus clair sur ce sujet.

D.2 IDENTIFIER DES PROJETS SE

Base de données FSC

Un certain nombre de projets SE sont répertoriés dans le [portfolio des projets SE FSC](#). Celui-ci présente les projets de dans un format facile à utiliser, vous permettant de vous familiariser avec les différents types de projets et de trouver l'inspiration pour votre projet SE idéal.

Pour les impacts SE générés à partir de 2026, vous pouvez consulter le [Registre SE](#), afin de trouver des impacts SE validés et/ou vérifiés, en appliquant des filtres (tels que le pays, la catégorie SE), comme indiqué à la Section D.1.

Pour les impacts SE générés au cours des cinq dernières années, vous pouvez utiliser l'outil de recherche [FSC Search](#) pour identifier les gestionnaires forestiers disposant de impacts SE. Les étapes sont les suivantes :

- Cliquez sur « Recherche avancée ».
- Dans la partie « Caractéristiques de certificat », cochez la case « Impacts vérifiés des services écosystémiques ».
- Dans la partie « Caractéristiques de l'organisation », sélectionnez le pays qui vous intéresse sous « Pays/région ».

Vous pouvez demander au représentant SE (voir ci-dessous) de plus amples détails sur chaque projet SE et les possibilités de partenariat financier.

Contact direct avec FSC

[Votre bureau national ou régional FSC](#) peut vous mettre en relation avec le représentant SE du pays ou de la région qui vous intéresse.

Vous pouvez partager le modèle rempli (Tableau 4) avec le représentant SE, afin qu'il puisse vous aider à identifier les projets SE susceptibles de vous intéresser. Vous pouvez également interroger le représentant SE sur les projets SE en cours de préparation (étape 1, étape 2), ainsi que sur les projets SE de l'étape 3 ou 4 déjà en cours.

Intermédiaire de marché

À ce stade, vous pouvez également envisager de faire appel à un intermédiaire pour vous aider à sélectionner un gestionnaire forestier et à conclure une collaboration mutuellement avantageuse.

Les bureaux nationaux et régionaux de FSC disposent de différents niveaux d'expertise et de ressources pour soutenir la mise en place de partenariats financiers. Il existe également des cabinets de conseil et des intermédiaires commerciaux spécialisés dans les services écosystémiques de FSC qui parlent le langage des gestionnaires forestiers et des financeurs. Adressez-vous à votre bureau national ou régional FSC pour obtenir des conseils sur ceux qui sont actifs dans votre pays ou dans la région qui vous intéresse.

Tableau 4 : Modèle d'analyse de la portée d'un projet de services écosystémiques forestiers par un partenaire financier

Question Guide sur	Réponse Situation idéale	Réponse Pourriez-vous envisager de
1. Y a-t-il un pays ou une région en particulier qui vous intéresse ? Cela peut être dû au fait que vos activités y sont basées, que vous vous approvisionnez dans ce pays/cette région, que vos employés ou vos clients y sont situés, ou que vous vous sentez lié à celui-ci/celle-ci d'une autre manière.		
2. Y a-t-il un type particulier de services écosystémiques qui vous intéresse ? Bénéficiez-vous directement de la biodiversité, de la conservation des sols ou des services récréatifs, ou en dépendez-vous ? Avez-vous fixé un objectif en matière de carbone, de climat ou d'eau ? Faites-vous état de vos réductions d'émissions de carbone ou de votre impact positif sur la biodiversité ?	☐ SE1 : Conservation de la biodiversité ☐ SE2 : Séquestration et stockage du carbone ☐ SE3 : Ressources en eau ☐ SE4 : Conservation des sols ☐ SE5 : Services récréatifs ☐ SE6 : Valeurs et pratiques culturelles ☐ SE7 : Qualité de l'air	☐ SE1 : Conservation de la biodiversité ☐ SE2 : Séquestration et stockage du carbone ☐ SE3 : Ressources en eau ☐ SE4 : Conservation des sols ☐ SE5 : Services récréatifs ☐ SE6 : Valeurs et pratiques culturelles ☐ SE7 : Qualité de l'air
	Remarques :	Remarques :
3. À quelle étape du projet êtes-vous intéressé ? - Étape 1 : gestionnaire forestier souhaitant obtenir la certification FSC et développer un projet SE - Étape 2 : gestionnaire d'une forêt certifiée FSC souhaitant développer un projet SE (c'est-à-dire dont le impact SE doit être validé ou vérifié à l'avenir) - Étape 3 : impact SE validé (c'est-à-dire impact SE à vérifier à l'avenir) - Étape 4 : impact SE vérifié. L'avantage de la participation à un projet à un stade précoce est que vous pouvez avoir plus d'influence sur les détails du projet SE (par exemple, le bénéfice à démontrer, les données spécifiques à collecter dans la forêt, etc.). L'avantage d'un projet mature est que vous pouvez utiliser immédiatement l'impact SE ; vous n'aurez pas à attendre que le projet soit développé et arrive à maturité. Sachez que les possibilités d'utilisation et de communication diffèrent entre les étapes 3 et 4 (consultez Module A et Module C). Pour les étapes 1 et 2, aucune utilisation ou communication spécifique n'est possible, car il n'y a pas encore de projet SE.	☐ Étape 1 ☐ Étape 2 ☐ Étape 3 ☐ Étape 4	☐ Étape 1 ☐ Étape 2 ☐ Étape 3 ☐ Étape 4

Question	Réponse	Réponse
Guide sur	Situation idéale	Pourriez-vous envisager de
4. Quelles sont les éléments du projet qui vous intéressent ?		
Prenez en considération le type de gestionnaire forestier (gestion communautaire, forêt familiale, entreprise forestière), la superficie du projet de services écosystémiques (petite, grande), la gestion forestière (forêt de conservation, forêt polyvalente soutenant l'économie biosourcée ainsi que la restauration des services écosystémiques), l'implication des peuples autochtones et/ou des communautés locales, la présence d'espèces phares, etc.		
5. Quelle est l'utilisation prévue ?		
Consultez le Module A .		
6. Quel est votre budget disponible et la durée souhaitée ?		
Quel est votre budget disponible ? Préférez-vous fournir un soutien financier annuel ou verser une somme forfaitaire pour le impact SE (couvrant cinq ans) ? Quand souhaitez-vous que le partenariat prenne fin (quel est le degré d'urgence de votre côté) ? Avez-vous d'autres exigences ou préférences concernant la manière dont l'appui financier est alloué ?		
Il est important de noter que les impacts SE résultant d'un changement des pratiques de gestion prennent souvent du temps à se concrétiser sur le terrain. Ce type d'initiative convient mieux à des partenariats de long terme.		
7. Y a-t-il des éléments supplémentaires ?		
Avez-vous d'autres considérations dans votre sélection des impacts SE ? Par exemple, recherchez-vous l'exclusivité (en tant que partenaire financier unique du projet de services écosystémiques), un type particulier de méthodologie ou de mesures, des supports promotionnels (photos charismatiques, vidéo) ou autre chose ?		

D.3 PRENDRE CONTACT AVEC LE GESTIONNAIRE FORESTIER

Après avoir identifié quelques projets de services écosystémiques qui vous intéressent, l'étape suivante consiste à prendre contact avec les gestionnaires forestiers de ces projets, afin d'obtenir plus d'informations et d'explorer la portée d'un éventuel partenariat.

Vous pouvez demander au bureau FSC de votre localité de vous mettre en relation avec le gestionnaire forestier. Vous trouverez la liste des bureaux FSC [ici](#).

Vous pouvez ensuite demander au gestionnaire forestier de vous fournir un résumé du projet SE et éventuellement organiser une réunion de présentation. Au cours de cette réunion, les deux parties auront l'occasion de se présenter et d'exposer leur parcours respectif en matière de durabilité et de respect de la nature. Le gestionnaire forestier pourra également présenter les caractéristiques uniques du projet SE et les éléments de son bénéfice.

Si les deux parties sont enthousiastes à l'idée d'un partenariat, une offre de partenariat peut être préparée et discutée lors d'une deuxième réunion. À ce stade, vous devrez peut-être obtenir l'adhésion de vos collaborateurs, il est donc important d'inviter les principaux décideurs à la deuxième réunion. Au cours de cette réunion, les détails de l'offre de partenariat pourront être discutés, ainsi que les attentes des deux parties. Ensemble, vous déciderez si des informations supplémentaires ou une réunion de suivi faciliteront la prise de décision.

D.4 SIGNER DES ACCORDS

Dès que vous êtes parvenus à un accord avec le gestionnaire forestier concernant le partenariat financier sur le impact SE et que vous avez tous deux obtenu l'adhésion interne nécessaire pour poursuivre, il faudra préparer les accords suivants :

- **Un contrat de partenariat financier entre vous et le gestionnaire forestier**, précisant au minimum : les responsabilités convenues de chaque partie dans le cadre du partenariat ; la portée de l'impact/la catégorie/l'activité SE qui doit être financée ; la protection des intérêts, y compris les recours en cas de défaut de paiement ou de non-réalisation des activités de gestion forestière promises, ainsi que les modalités relatives à l'exclusivité ou au partenariat partiel (en cas de partenariat multiple) ; la durée du partenariat financier, y compris les conditions éventuelles de prolongation ou de renouvellement ; et tout autre élément, tel que la protection des données, la confidentialité, l'utilisation des logos et des noms de marque ;
- **Un accord d'enregistrement de partenariat entre vous et FSC**, qui peut être généré à partir du modèle standard FSC, détaillant les conditions d'utilisation du Registre SE. En outre, si vous souhaitez communiquer sur le impact SE que vous financez en utilisant les marques commerciales de FSC (c'est-à-dire pour faire des mentions SE – voir le [Module C](#)) ;
- **Un contrat de licence promotionnelle entre vous et FSC**, qui est nécessaire si vous souhaitez communiquer avec les marques FSC. FSC dispose d'un modèle de contrat standard pour un contrat de licence promotionnelle SE. Pour plus d'informations sur la manière d'obtenir un contrat de licence promotionnelle SE en tant que partenaire financier, veuillez consulter l'[encadré 5](#).



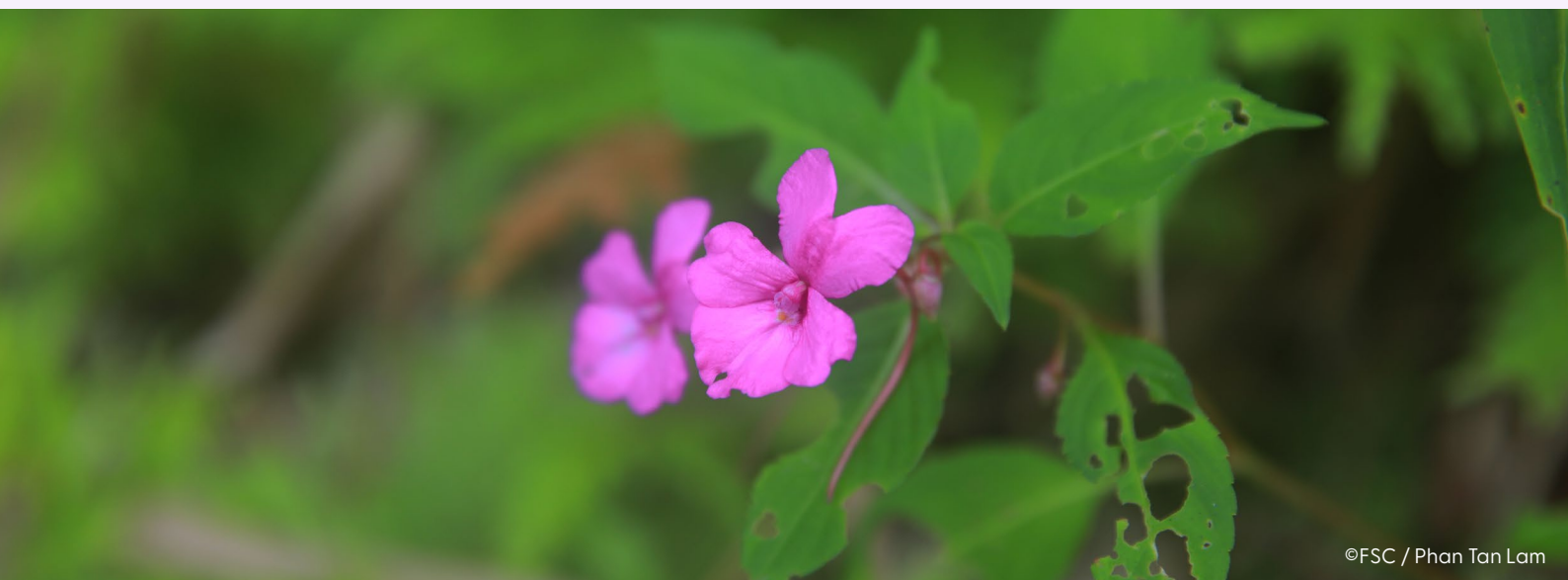
Lien PRO SE : Clause 11.1



Lien PRO SE : Clause 11.7



Lien PRO SE : Clause 11.8a



MODULE E : IDENTIFIER DES PARTENAIRES FINANCIERS / DES FINANCEURS

Le présent module contient des orientations destinées aux gestionnaires forestiers dans le processus de recherche de partenaires financiers. Par conséquent, le terme « vous » désigne ici les gestionnaires forestiers.

E.1 ANALYSER LA PORTÉE

Que recherchez-vous dans un partenariat financier ? Et qu'avez-vous à offrir à un partenaire financier ? Les questions du tableau 5 devraient vous aider à voir plus clair sur que vous cherchez.

Tableau 5 : Modèle d'analyse de la portée d'un partenariat financier à l'intention des gestionnaires forestiers

Question	Réponse
Guide sur	
1. À quel stade se trouve le projet ?	☐ Étape 1
À quel stade souhaitez-vous qu'un financeur intervienne ?	☐ Étape 2
<u>Étape 1</u> : avant la certification FSC	☐ Étape 3
<u>Étape 2</u> : avant la validation/vérification du impact SE, c'est-à-dire lorsque vous êtes certifiés FSC et que vous souhaitez développer un projet SE (dont l'impact SE sera validé/vérifié dans l'avenir)	☐ Étape 4
<u>Étape 3</u> : lorsque le impact SE a été validé (c'est-à-dire que l'impact SE doit être vérifié dans l'avenir)	
<u>Étape 4</u> : lorsque l'impact SE a été vérifié	
2. Quel type de partenariat financier recherchez-vous ?	
a. Quel est le montant total de l'investissement visé (consulter le Module F) ?	
b. Compte tenu de l'investissement total demandé, envisageriez-vous de vous associer à un seul financeur ou à plusieurs financeurs ?	
c. Préférez-vous recevoir un soutien financier annuel ou un montant forfaitaire pour l'impact SE (couvrant une période de cinq ans) ?	
d. Envisagez-vous une collaboration à long terme pour votre projet SE ou seriez-vous également ouvert à un partenariat financier à court terme ?	
3. Qu'offre votre projet SE ?	
a. Quels impacts SE ont été ou peuvent être démontrés ?	 Lien PRO SE: l'Annexe B
b. Quelle méthodologie a été ou sera utilisée ?	
c. De quelle qualité et quantité de données disposez-vous ou disposerez-vous ?	
d. À quel cadre de publications d'informations est lié votre projet ?	
→ Lien vers l'Outil d'analyse comparative pour le cadre de publication d'informations	
4. Y a-t-il des éléments supplémentaires ?	
a. Proposez-vous du support promotionnel (par exemple, des photos charismatiques, une vidéo) que le financeur peut utiliser dans sa mention SE ?	
b. Est-ce que le financeur bénéficiera d'une autre visibilité (conférence, événement, média) ?	
c. Est-ce que des visites de forêt sont possibles ?	
d. Autres informations à mentionner ?	
5. Quel montant êtes-vous prêts à investir pour vendre votre projet ?	
a. Quelle expertise, quel temps et quels efforts pouvez-vous consacrer à la recherche de financeur(s) ?	
b. Quels soutiens existants et intermédiaires potentiels pouvez-vous identifier (par exemple, le bureau national ou régional FSC ou un cabinet d'expertise-conseils) ?	

Si vous souhaitez uniquement développer le projet SE en partenariat avec un ou plusieurs financeurs, veuillez indiquer votre intérêt en inscrivant votre projet potentiel sur la liste des projets SE en cours gérée par votre bureau national ou régional FSC. Cela leur permettra de vous contacter dès qu'un éventuel partenaire financier manifeste son intérêt.

E.2 IDENTIFIER DES FINANCEURS

Il est possible de trouver un financeur à toute étape du projet. Cependant, il est recommandé d'envisager des accords de partenariat financier avant le début du projet, afin de vous assurer que vous êtes en phase avec les tendances du marché et les attentes des financeurs.

Dresser une liste d'éventuels partenaires financiers

Il peut être utile de cartographier le marché pertinent pour votre projet de services écosystémiques. Cela implique d'identifier une longue liste de financeurs potentiels en examinant ceux qui sont liés à votre forêt et/ou à vos services écosystémiques. De manière plus précise, vous devriez essayer de répondre aux questions suivantes :

Qui sont les bénéficiaires des services écosystémiques fournis par votre forêt ou des activités que vous menez ?

Ces parties prenantes peuvent inclure, par exemple :

- les utilisateurs en aval qui apprécient une eau de bonne qualité et en quantité suffisante, tels que les habitants d'une ville ou d'une commune locale, une entreprise de boissons, une entreprise agricole ou une entreprise hydroélectrique qui bénéficie d'une réduction de la charge sédimentaire dans l'eau ;
- les communautés en aval qui bénéficient de la protection contre les glissements de terrain ;
- les utilisateurs récréatifs de la forêt et les prestataires de services pour ces utilisateurs, tels que les hôtels, les restaurants, les entreprises de location de vélos et les organisations d'observation des oiseaux qui accueillent les randonneurs, les cyclistes et les ornithologues amateurs.

→ Veuillez vous référer aux sections spécifiques sur l'identification des bénéficiaires dans le document [FSC-GUI-30-006a](#) (c'est-à-dire les sections 8.2, 9.3, 10.3, 11.3, 12.3, 13.2 et 14.2).

Qui a un lien avec votre forêt ou votre entreprise ?

Ces parties prenantes peuvent inclure, par exemple :

- les clients existants qui prennent des mesures au sein de leur chaîne de valeur pour obtenir des bénéfices positifs ;
- les communautés et/ou entreprises voisines qui bénéficient de la vue sur la forêt, d'un air plus pur ou de la possibilité de se promener dans la forêt, par exemple pendant la pause déjeuner ;
- les entreprises qui proposent des produits et des services aux clients vivant à proximité de votre forêt ;
- les entreprises qui s'approvisionnent en produits et services à proximité de votre forêt et de votre projet SE ;
- les entreprises qui utilisent la forêt, les produits forestiers, les espèces forestières ou la région locale dans le cadre de leur identité ou de leur commercialisation (par exemple, dans le nom ou le logo de l'entreprise).

Vous pouvez également vous renseigner pour savoir si un financeur a contacté le bureau national ou régional FSC ou a manifesté son intérêt pour le partenariat financier d'un projet SE dans votre pays. En outre, le bureau FSC connaît peut-être un détenteur de licence promotionnelle FSC qui souhaite s'impliquer davantage dans les activités FSC et/ou s'intéresse aux projets SE.

Qui s'intéresse aux services écosystémiques générés par votre forêt ou aux activités que vous menez ?

Ces parties prenantes peuvent inclure, par exemple :

- les entreprises qui partagent votre vision et votre philosophie de gestion forestière visant à générer des bénéfices en matière de services écosystémiques (entre autres) ;
- les entreprises dont la stratégie forestière est au cœur de leurs activités et qui privilégient la certification FSC ;
- les entreprises qui ont pris des engagements en matière de carbone, de biodiversité ou d'eau ;
- des clients qui investissent dans le développement durable.

Recherche

Lors de la compilation de la liste exhaustive des potentiels partenaires financiers, il peut également être utile d'effectuer des recherches en ligne sur les attentes de ces derniers. Ont-ils défini des objectifs en matière de services écosystémiques ? Ont-ils adhéré à des initiatives démontrant leur prise de responsabilité vis-à-vis des impacts négatifs sur la nature et l'environnement, ou recherchent-ils de manière proactive des solutions adaptées pour résoudre, par exemple, les risques et/ou impacts liés à la biodiversité ? Est-ce qu'ils communiquent sur leurs cibles et leurs progrès en matière de climat, de biodiversité et d'eau, par exemple sur leur site web ou dans leur rapport annuel ? Utilisent-ils un cadre de publication d'informations en matière de durabilité (par exemple, GRI, CDP, Protocole de GES, ESRS) ? Sont-ils généralement des philanthropes qui souhaitent rendre à la nature et à la société ce qu'ils leur ont donné ? Vous pouvez également examiner la taille de l'entreprise et son budget éventuel.

Enfin, évaluez s'il existe des risques potentiels pour votre réputation à vous associer à elles. Il est recommandé de tenir compte de la probabilité que le partenaire financier obtienne une licence promotionnelle et communique en utilisant les marques FSC (voir encadré 4, du module C pour les aspects pris en compte par FSC avant de délivrer une licence promotionnelle SE).

Sélection et hiérarchisation

Après avoir dressé une longue liste et effectué des recherches en ligne, vous pouvez appliquer un ensemble de critères pour hiérarchiser et sélectionner les financeurs potentiels. Les critères de sélection peuvent, par exemple, englober : le risque d'atteinte à l'image et la taille de l'enveloppe budgétaire (c'est-à-dire l'éventuel budget à investir).

La hiérarchisation peut être basée sur : l'alignement avec les objectifs/intérêts du partenaire financier (catégorie SE, région géographique), le soutien aux valeurs de FSC et les liens avec le gestionnaire forestier.

Pour ceux qui répondent aux critères de sélection, vous pouvez ensuite identifier la ou les personnes à contacter et leurs coordonnées.

E.3 PRENDRE CONTACT AVEC LE FINANCEUR

Avant de contacter les éventuels partenaires financiers figurant sur votre liste de priorités, élaborer des supports de promotion pour présenter et promouvoir votre projet SE.

Supports de promotion

Les supports de promotion pour votre projet SE peuvent inclure :

- un résumé attrayant de votre projet SE (par exemple, une brochure ou une vidéo), afin de donner aux financeurs potentiels un aperçu rapide du projet et des moyens dont ils disposent pour s'impliquer ;
- une présentation PowerPoint pour présenter le projet SE lors de votre réunion de présentation avec un partenaire financier potentiel.

Certaines caractéristiques forestières et activités de gestion sont attrayantes et faciles à comprendre pour tous les types d'financeurs. Il s'agit, par exemple, de la présence et de la protection d'espèces phares ou d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), de la protection des zones forestières, de la plantation d'arbres, de l'amélioration de la qualité de l'eau, des installations à usage récréatif (par exemple, des plateformes d'observation, des pistes cyclables), des avantages pour les communautés locales et/ou les peuples autochtones, et de la certification FSC.

Les entreprises du secteur forestier comprendront et reconnaîtront également la valeur d'autres aspects, tels que la lutte contre l'érosion des sols, la réduction des émissions de GES, la lutte contre les espèces envahissantes et l'amélioration des techniques de récolte. Il est essentiel de tenir compte du niveau de compréhension de votre public dans votre communication sur le projet.

Astuces :

- Utilisez des messages simples qui correspondent aux intérêts du partenariat financier.
- Utilisez le langage de l'financeurs.
- Utilisez des photos et des vidéos attrayantes.
- Évitez les termes techniques (sauf si cela vous est spécifiquement demandé).

Prise de contact

Les courriels et les réseaux sociaux sont des moyens courants pour approcher les entreprises ou obtenir des subventions. En outre, les informations sur les fonds liés à la nature ou les programmes de paiement pour services écosystémiques sont généralement publiées en ligne à l'intention du grand public. Vous devrez probablement tester différentes techniques de prise de contact, afin de trouver celles qui vous conviennent le mieux. Il peut être utile de discuter avec des contacts professionnels que vous connaissez bien et qui soutiennent votre travail dans le domaine forestier.

Lorsque vous préparez votre première réunion de présentation, évaluez, sur la base de vos recherches sur le financeur potentiel, si vous devez légèrement adapter le message de votre présentation, afin de mettre l'accent sur les éléments susceptibles d'être importants pour ce financeur.

Ce sont souvent les équipes chargées du marketing, de la durabilité, des achats et de la direction générale d'une entreprise que vous devez convaincre en premier lieu. Assurez-vous que votre argumentaire commercial tient compte de leurs points de vue avant de vous concentrer sur l'alignement avec les autres décideurs de l'entreprise.

Suivi

Lorsqu'il sera intéressé, un partenaire financier potentiel vous demandera de préparer une offre et de fixer un prix. Le [module F](#) est conçu pour vous aider dans cette étape. Elle impliquera très probablement un élément de négociation.

E.4 SIGNER DES ACCORDS

Dès que vous êtes parvenus à un accord sur le partenariat financier relatif à l'impact SE et que toutes les parties ont obtenu l'adhésion interne nécessaire pour poursuivre, il faudra préparer un accord.

Un accord de partenariat entre vous et le financeur, précisant, au minimum :

- les responsabilités convenues pour chacune des parties dans le partenariat du projet SE,
- la portée de l'impact /la catégorie/l'activité SE à financer,
- les recours, y compris en cas de défaut de paiement ou de Rapport SE non conforme,
- la durée du partenariat, y compris les conditions éventuelles de prolongation ou de renouvellement, et
- tout autre élément (tel que la protection des données, la confidentialité, l'utilisation des logos et marques).



Lien PRO SE : Clause 11.1



MODULE F : TARIFICATION D'UN IMPACT SE

Quelle est la valeur de la nature ? Quelle est la valeur d'une forêt et de toute la biodiversité qu'elle abrite, ainsi que les services écosystémiques qu'elle génère ? La valeur totale de la biodiversité et de ses services écosystémiques est estimée à plus de 150 000 milliards de dollars américains (USD) par an, soit 1,5 à 1,7 fois plus que le produit intérieur brut mondial (BCG, 2021 ; Constanza et al., 2014 ; Nature4Climate, nd ; Visual Capitalist, 2025).

Selon la situation géographique, les caractéristiques spécifiques et la ou les méthodes d'évaluation, la valeur monétaire (estimée) des SE d'une forêt pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars américains (voir Encadré 6).

Encadré 7 : Évaluations monétaires des SE forestiers dans le monde

La [base de données sur l'évaluation des services écosystémiques](#) recueille des informations issues d'études scientifiques sur l'évaluation économique des écosystèmes. Les évaluations monétaires jouent un rôle important dans la sensibilisation et le soutien des décisions politiques, d'utilisation des terres et de gestion.

Valeur économique totale des SE en Malaisie : à l'aide d'une méthode d'expérimentation choisie, la valeur annuelle totale des SE dans un parc national de 434 300 ha a été calculée à **1 700 millions de ringgits malaisiens (MYR) (environ 402 millions de dollars américains)** en 2020. Ces calculs ne tiennent pas compte des produits forestiers non ligneux, qui comprennent :

- 1 066 millions de MYR (environ 252 millions de dollars américains) pour le carbone
- 397 millions de MYR (environ 94 millions de dollars américains) pour la conservation des forêts
- 92 millions de MYR (environ 22 millions de dollars américains) pour la conservation des espèces animales
- 73 millions de MYR (environ 17 millions de dollars américains) pour la régulation des inondations
- 43 millions de MYR (environ 10 millions de dollars américains) pour le tourisme
- 28 millions de MYR (environ 6,6 millions de USD) pour la purification de l'eau (Brander et Yeo, 2021).

Stockage et séquestration du carbone au Népal : en utilisant la méthode des coûts sociaux du carbone, la valeur économique actuelle du stock total de carbone pour l'ensemble de la zone forestière (couvrant 15 900 ha sous statut de protection) a été estimée à **1 743 millions de dollars américains** en 2011. La valeur économique de la séquestration du carbone a été estimée à **9,4 millions de dollars par an** pour l'ensemble de la zone (Peh et al., 2016).

Recharge des nappes phréatiques aux États-Unis : A l'aide d'une méthode de fonction de production, le service de recharge des nappes phréatiques d'une forêt tempérée du Maryland, couvrant environ 2,5 millions d'acres (environ 1 million d'hectares), a été évalué à **451 millions de dollars par an** en 2009 (Campbell et Tilley, 2014).

Hydroélectricité en Indonésie : La valeur actuelle de l'électricité produite à partir de l'écosystème de Leuser, dans le nord de Sumatra, couvrant une superficie totale de 2,5 millions d'hectares, a été estimée à **898 millions de dollars américains** en 2000 (Van Beukering et al., 2003).

Source: Brander et al. (2025).

Compte tenu de la valeur inestimable de la nature et des avantages qu'elle procure à l'homme, l'évaluation monétaire des SE n'est pas toujours le point de départ le plus réaliste lorsqu'on cherche à mettre en place un partenariat mutuellement avantageux.

Par conséquent, ce module met l'accent sur l'évaluation des impacts SE de manière à créer un espace de négociation réaliste pour les gestionnaires forestiers et les partenaires financiers.

F.1 COÛTS DESTINÉS AU GESTIONNAIRE FORESTIER

Le prix d'un impact SE doit, au minimum, couvrir les coûts occasionnés par son maintien (ou amélioration). En tant que gestionnaire forestier, cela signifie que vous devrez établir une vue d'ensemble des coûts de gestion nécessaires à l'obtention d'un impact positif.

Dans cette présentation, réfléchissez aux éléments suivants :

- les activités de gestion incluses dans la théorie du changement du impact SE, y compris les mesures d'atténuation des menaces identifiées,
- les recettes perdues en raison de la protection de la forêt ou d'une exploitation différente,
- les investissements requis pour le suivi et la collecte des données,
- le temps de travail du personnel ou les recrutements externes nécessaires pour développer le projet de services écosystémiques (par exemple, pour préparer le Rapport SE),
- les coûts d'audit,
- le temps nécessaire pour commercialiser le projet (par exemple, prise de contact avec des financeurs potentiels, conclusion d'accords),
- les coûts liés à la communication, au marketing et à la gestion du (des) partenariat(s) financier(s) (différentes options peuvent entraîner des coûts différents)
- la marge bénéficiaire, afin d'offrir une incitation (et garantir un impact durable).

→ Voir également [FSC-GUI-30-006a](#), module 5, section 5.3 sur l'additionnalité financière.

Envisager le partage des revenus

Dès qu'un partenariat a été convenu, le gestionnaire forestier doit mettre en place un accord de partage des revenus.

À ce stade, nous recommandons d'identifier les parties qui doivent être incluses dans l'accord de partage des revenus et de négocier ou d'estimer les parts que chacune recevra.

→ Voir également le module 7 de [FSC-GUI-30-006a](#)

Par la suite, additionnez les parts de chaque partie identifiée et ajustez le prix minimum de l'impact SE en conséquence. Par exemple, si le gestionnaire forestier doit partager 20 % des revenus totaux avec les parties identifiées, cela signifie que 80 % du budget de partenariat doit couvrir les coûts de gestion. Ainsi, le total des coûts de gestion doit être multiplié par 1,25 pour calculer le montant minimum requis pour le partenariat.

Enfin, vous devez prendre en considération les frais, taxes ou redevances similaires prélevés par le gouvernement de votre pays hôte et les agences gouvernementales compétentes. Ajustez le prix minimum de l'impact SE en conséquence.

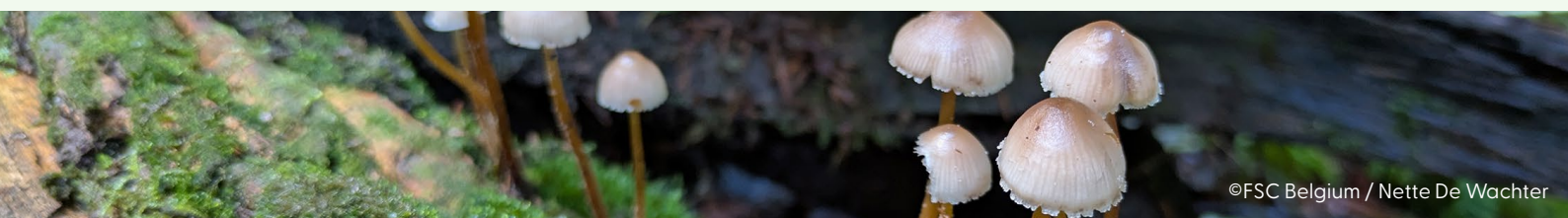
F.2 VALEUR ÉCONOMIQUE

Comme indiqué ci-dessus, diverses méthodes de calcul monétaire génèrent des valeurs considérables pour les services écosystémiques. Il existe d'autres méthodes de calcul de la valeur économique qui sont utiles pour déterminer le prix d'un impact SE. L'encadré 7 présente des méthodes et des exemples pertinents pour les forêts et les sept types de services écosystémiques relevant de la procédure SE.

Il convient de relever que la portée du partenariat peut être élargie pour inclure non seulement le PSE, mais aussi pour prendre en compte les cas où un partenariat peut être associé à une activité lucrative. Par exemple, l'impact SE sur les loisirs pourrait donner lieu à une activité touristique rémunératrice (co-financée éventuellement par un autre partenaire financier), rendant ainsi plus avantageux, sur le plan économique, la préservation de la forêt plutôt que de la déboiser.



Lien PRO SE : Section 10



Encadré 8 : Méthodes de calcul de la valeur économique d'un SE

Prix du marché: il s'agit du prix du service ou du produit sur le marché.

Exemple : la pollinisation au Portugal.

En utilisant la méthode du prix du marché, la contribution des insectes pollinisateurs à la pollinisation dans la production agricole a été évaluée à **170 291 euros (EUR) (environ 197 685 dollars américains) par an** en 2015 pour une superficie totale de 40 200 ha (Picanço et al., 2017).

Fonction de production: elle établit une corrélation entre la qualité du service écosystémique et le secteur dans lequel il est utilisé, par exemple, le prix de l'eau de haute qualité utilisée comme intrant dans la production d'une usine de boissons, ou le prix de l'eau froide utilisée par une entreprise technologique pour refroidir ses serveurs.

Exemple 1 : approvisionnement en eau au Chili

En utilisant la méthode de la fonction de production, la valeur annuelle d'une forêt pluviale tempérée qui fournit de l'eau pour la consommation humaine était de **235 dollars par hectare et par an** en 2004 (Nahuelhual et al., 2007).

Exemple 2 : services de pollinisation au Costa Rica

La contribution totale des abeilles et des oiseaux au rendement du système caféier a été évaluée à **1 066 dollars américains par hectare et par an** en 2019 à l'aide de la méthode de la fonction de production (Martínez-Salinas et al., 2022).

Coût d'opportunité: il s'agit de la valeur monétaire qui a été perdue parce que l'option actuelle a été choisie plutôt qu'une alternative. Par exemple, déclarer les pâturages comme « zone protégée » augmentera la pression sur les moyens de subsistance des communautés d'éleveurs.

Exemple : préservation et conservation de la forêt tropicale humide en Colombie

Les coûts d'opportunité ont été calculés pour diverses utilisations alternatives des terres (exploitation forestière, culture d'ananas, du cacao, de la canne à sucre, du manioc, de la banane plantain) en 2018. La valeur actuelle nette totale variait de **203 000 à 1 439 000 pesos colombiens (environ 50 à 370 dollars américains) par hectare et par an** (Mena-Mosquera et Andrade, 2021).

Coûts évités (dommages): ce calcul évalue les dommages qui pourraient être causés par une autre solution. Il peut s'agir des coûts liés à l'érosion/la sédimentation pour une entreprise hydroélectrique, ou des coûts liés aux inondations/avalanches pour une entreprise/ville en aval.

Exemple : réglementation sur la qualité de l'air au Royaume-Uni

En utilisant la méthode des coûts évités (dans ce cas, les effets négatifs sur la santé), la valeur d'une forêt de 94 068 ha a été estimée à **2 894 livres sterling (GBP) par hectare et par an (environ 3 854 dollars américains)** en 2013 (White et al., 2015).

Coûts de remplacement: cette méthode évalue le coût d'un bien ou d'un service de substitution, afin de le comparer au bien ou au service actuel. Elle peut, par exemple, consister à déterminer le coût de remplacement du travail des pollinisateurs.

Exemple 1 : protection hydrogéologique en Italie

En utilisant la méthode du coût de remplacement (coûts de remplacement des solutions d'ingénierie), une forêt alpine de 6 946 ha et la protection qu'elle offre contre les avalanches et les glissements de terrain ont été évaluées à **328 euros (environ 380 dollars américains) par hectare et par an** en 2010 (Häyhä et al., 2015).

Exemple 2 : prévention de l'érosion en Chine

En utilisant la méthode du coût de remplacement, une forêt tempérée de 1,05 million d'hectares et le service qu'elle rend en termes de réduction des dépôts sédimentaires ont été évalués à **4 510 000 yuans (environ 633 150 dollars américains) par an** en 2004 (Xie et al., 2010).

Méthode d'évaluation contingente: elle détermine le consentement à payer (CAP).

Exemple 1 : écotourisme au Pérou

Les touristes et les opérateurs de voyages ont été interrogés sur leur disposition à payer pour la conservation de la forêt tropicale dans la réserve nationale. En 2014, le consentement à payer moyenne était de 15,49 dollars américains par touriste pour accéder à la réserve nationale (Roberts et al., 2017).

Exemple 2 : prévention des incendies de forêt en Espagne

En 2013, le consentement à payer de la population locale pour la prévention des incendies de forêt s'élevait à **79,30 euros (environ 92 dollars américains) par an** (Bernues et al., 2014).

Prix hédonique: il s'agit de la variation de prix qui survient en raison d'un changement dans ses variables dépendantes. Par exemple, la biodiversité d'une région peut faire augmenter les prix des chambres d'hôtel locales, car elle offre des vues plus pittoresques.

Transfert de valeur (ou transfert d'avantages): cette méthode utilise les prix des services écosystémiques comparables pour déterminer le prix du service écosystémique en question.

Exemple : bioprospection au Paraguay

À l'aide de la méthode du transfert de valeur, le consentement à payer des entreprises pharmaceutiques pour les précurseurs potentiels de nouveaux médicaments commercialisables, extraits dans une forêt tropicale partiellement protégée de la réserve de biosphère forestière de Mbaracayu, a été calculé à **2,21 dollars américains par hectare et par an en 1996** (Naidoo and Ricketts, 2006).

Source: Brander (2013) et Brander et al. (2025).

F.3 VALEUR POUR LE PARTENAIRE FINANCIER

Relation entre le partenaire financier, la forêt et les services écosystémiques

- Est-ce que l'entreprise dépend de la fourniture de services écosystémiques pour ses activités principales ?

Par exemple, une entreprise de boissons peut dépendre de l'eau locale dans son processus de production ou une entreprise d'activités de loisirs peut dépendre de la forêt locale pour organiser des activités liées à la forêt.

- Est-ce que le financeur (potentiel) s'approvisionne auprès de la forêt ?

Si oui, les données relatives à la forêt pourraient les intéresser ; par exemple, ils pourraient souhaiter utiliser ces données dans leur rapport sur le périmètre 3 (chaîne de valeur) dans le cadre du protocole de GES. Un financeur ayant un impact négatif sur la biodiversité pourrait être intéressé par le soutien à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité au sein de sa chaîne de valeur.

- Est-ce que le financeur (potentiel) a un objectif lié au service écosystémique et/ou recherche-t-il des données fiables pour ses rapports obligatoires ou volontaires de publication des informations extra-financières ?

Par exemple, ils peuvent souhaiter publier les services écosystémiques dans le cadre d'un objectif fondé sur la science pour la nature, ou bien dans le cadre des cadres ESRS ou GRI (voir [Section B.2](#)).

- Est-ce que le financeur (potentiel) cherche à renforcer la valeur de sa marque ?

Par exemple, il peut tirer parti d'un marketing écologique qui met en avant son intérêt et son soutien aux projets de SE forestiers.

- Si le financeur (potentiel) ne dépend pas directement des SE, en tire-t-il néanmoins des avantages ?

Par exemple, une forêt locale à forte biodiversité offrira une beauté naturelle significative autour d'un bureau et/ou d'une usine, ce qui sera bénéfique pour la santé et le bien-être des employés.

- Est-ce que le financeur (potentiel) cherche à améliorer ses relations avec les parties prenantes et/ou à obtenir un permis social d'exploitation ?

Consentement à payer

Comment la relation du financeur (potentiel) avec la forêt et les services écosystémiques affecte son consentement à payer pour le bénéfice des services écosystémiques ?

Si une entreprise dépend d'un SE pour le maintien de son activité actuelle et/ou future, la valeur dudit SE pour le financeur est élevée. Du point de vue de la gestion des risques, le financeur sera davantage intéressé à inciter le gestionnaire forestier à gérer la forêt de manière à garantir la fourniture continue du SE. Le prix de l'impact SE dépend de ce qui sera considéré comme une incitation suffisante pour que le gestionnaire forestier gère la forêt de cette manière. En outre, l'ampleur de l'incitation dépend des alternatives dont dispose le gestionnaire forestier et de l'influence de ses décisions de gestion sur la qualité et la continuité de la fourniture des services écosystémiques.

En général, plus les caractéristiques du projet SE (par exemple, la situation géographique, le type de forêt, le gestionnaire forestier, le bénéfice spécifique, les co-bénéfices) correspondent à ce que recherche le financeur (potentiel), plus le consentement à payer pour l'impact SE est élevé.

F.4 AUTRES CONSIDÉRATIONS

La présentation de l'impact SE et les conditions de paiement peuvent également influencer le consentement à payer du financeur (potentiel) et le consentement à recevoir du gestionnaire forestier dans le cadre du processus de négociation.

- En tant que gestionnaire forestier, est-ce que vous recevez **d'autres avantages** grâce à l'impact SE vérifié, tels que l'accès à des subventions, des conditions de prêt avantageuses, des avantages promotionnels et des sources de revenus supplémentaires au-delà du partenariat financier ? Vous constaterez peut-être que cela vous incite à accepter des conditions inférieures aux coûts du projet SE.
- Est-ce que le financeur bénéficiera d'une **exclusivité** ? En d'autres termes, est-il le seul financeur et sera-t-il le seul à communiquer sur le projet SE qu'il contribue à réaliser ? Cela pourrait augmenter le consentement à payer du financeur.
- Quelle est la **durée** du partenariat financier ? S'agit-il d'un partenariat à long terme ou d'une collaboration ponctuelle ? Dans le cadre d'un partenariat long terme, le gestionnaire forestier peut proposer une remise.



An aerial photograph of a lush tropical forest. A dark river flows through the center of the image, with several hippos partially submerged in the water. The forest is dense with various shades of green, and a small wooden structure is visible on the riverbank. The text 'PARTIE 3:' is overlaid in large white letters on the left side of the river.

PARTIE 3 :

Meilleures pratiques à l'intention des partenaires financiers

MODULE G : HIÉRARCHIE DES MESURES D'ATTÉNUATION

L'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation est essentielle pour agir de manière responsable dans le cadre de votre démarche en faveur de la nature. Afin de garantir l'intégrité, les financeurs souhaitant faire valoir des mentions SE sont tenus de démontrer qu'ils respectent la hiérarchie des mesures d'atténuation, afin de remédier aux impacts négatifs pertinents liés au impact SE qu'ils financent.



Lien PRO SE : Clause 11.8b

G.1 QU'EST-CE QUE LA HIÉRARCHIE DES MESURES D'ATTÉNUATION ?

La hiérarchie des mesures d'atténuation est une approche **visant à assumer la responsabilité et à atténuer les impacts négatifs sur le service écosystémique** résultant des activités du projet et de l'entreprise. Souvent, elle tient compte des impacts négatifs découlant des opérations du projet ou de l'entreprise ainsi que ceux de la chaîne de valeur au sens le plus large.

Le principe de base de la hiérarchie des mesures d'atténuation est que les entreprises doivent, avant toute chose, **comprendre** les impacts négatifs qu'elles causent (c'est-à-dire leur « empreinte »), **fixer un objectif** de réduction et d'atténuation de ces impacts (y compris en amont et en aval de leur chaîne de valeur), puis **mettre en œuvre des actions** pour atteindre ces objectifs et contribuer aux impacts positifs tant au sein de leur chaîne de valeur qu'au-delà.

Ainsi, les cinq étapes séquentielles de la hiérarchie d'atténuation sont les suivantes :

1. comprendre l'impact négatif,
2. éviter l'impact négatif,
3. si cela ne peut être évité, atténuer l'impact négatif
4. si cela ne peut être atténué, restaurer ou réhabiliter l'impact négatif,
5. si cela n'est pas possible, compenser l'impact négatif.

→ **REMARQUE** : Il convient de relever que les impacts SE ne peuvent pas être utilisés à des fins de compensation ou d'indemnisation (étape 5).



Lien PRO SE : Clause 13.7

Après avoir atténué autant que possible les impacts négatifs en suivant les cinq étapes, un financeur peut alors contribuer à des impacts positifs en dehors de sa chaîne de valeur.

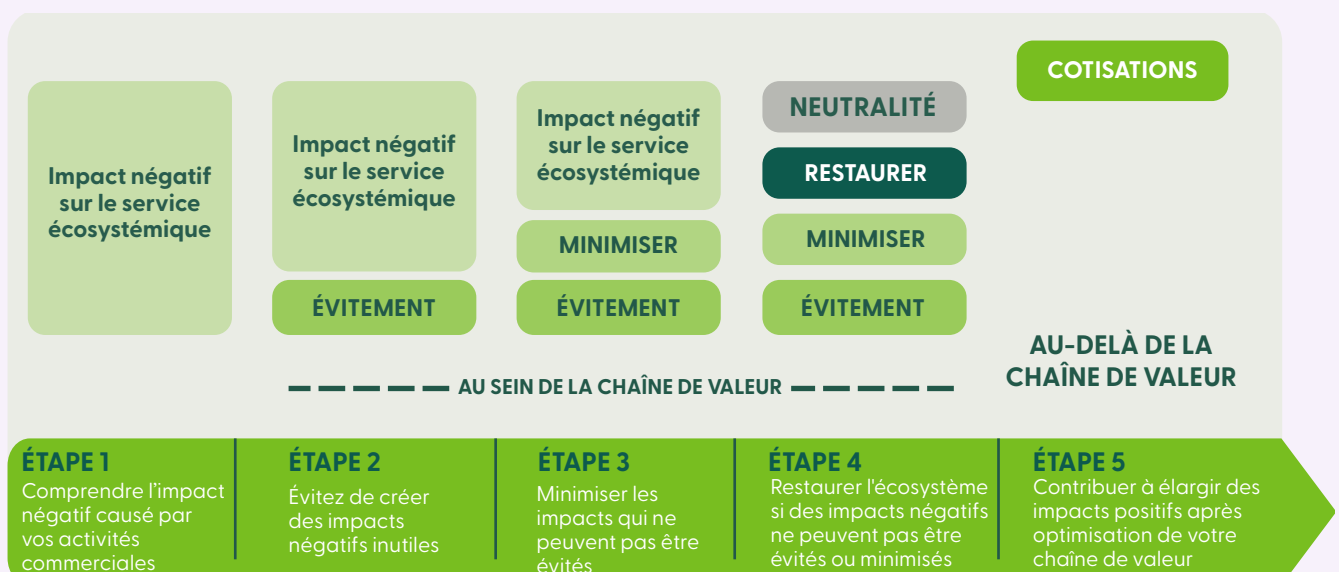


Figure 24 : Étapes de la hiérarchie des mesures d'atténuation

Source: adapté de [The Biodiversity Consultancy](#) (nd).

G.2 APPLICATION PRATIQUE DE LA HIÉRARCHIE DES MESURES D'ATTÉNUATION

Prenons deux cas hypothétiques d'entreprises – une entreprise de meubles et une entreprise de services financiers – illustrant les mesures qui peuvent être prises au cours des cinq étapes de la hiérarchie d'atténuation dans le cadre d'un projet SE.

Tableau 6 : Exemples d'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation aux entreprises de la chaîne de valeur forestière et en dehors de celle-ci.

Étape de la hiérarchie des mesures d'atténuation	Exemple 1 : entreprise de meubles	Exemple 2 : services financiers
1. Comprendre	La construction de routes endommage X hectares d'habitat d'espèces menacées et entraîne une fragmentation de l'habitat	Le portefeuille d'investissement comporte des risques de déforestation en raison du financement des secteurs X, Y, Z dans les pays A, B, C, ce qui entraîne des émissions élevées de carbone et de GES
2. Éviter	Construire des routes au-delà de l'habitat des espèces menacées	Mettre en place une politique d'investissement exigeant des entreprises/projets bénéficiant d'un financement qu'ils s'engagent à ne pas déboiser ; se désengager des secteurs/sociétés notoirement néfastes et bénéficiant d'un financement
3. Réduire	Réduire la largeur des routes, construire des passages à faune au-dessus ou en dessous des routes	Collaborer avec les entités bénéficiaires au sein du portefeuille d'investissement, afin de réduire les risques de déforestation grâce à l'adoption des engagements de non-déforestation, des outils d'aide à la décision en matière d'utilisation des terres et des certifications
4. Restaurer	Réhabiliter l'habitat des espèces dans la région touchée dès la fin des travaux de construction de la route	Donner la priorité aux prêts/investissements dans des projets et des industries qui favorisent le reboisement et les technologies à faibles émissions
5a. Compenser	Investir dans la restauration de la biodiversité locale, afin de compenser l'impact négatif résiduel	Donner la priorité aux portefeuilles qui achètent des crédits carbone pour compenser les émissions
5b. Contribuer	Investir dans un projet de protection des espèces menacées en dehors de la région touchée, afin de contribuer à la survie à plus grande échelle des espèces menacées	Soutenir les projets SE travaillant sur la séquestration et le stockage du carbone dans les pays A, B, C

G.3 COMMENT DÉMONTRER QUE VOUS SUIVEZ LA HIÉRARCHIE DES MESURES D'ATTÉNUATION

La conformité à la hiérarchie des mesures d'atténuation peut être démontrée par divers moyens de communication, tels que le rapport annuel sur la durabilité, le site Web, les réseaux sociaux, les politiques publiques et les lignes directrices.

Dans le cadre de la préparation d'une licence promotionnelle SE, FSC demandera aux financeurs de répondre aux deux questions suivantes et de fournir des preuves. Les preuves peuvent être présentées sous la forme de liens Internet accessibles au public :

- Est-ce que votre organisation et/ou votre groupe d'entreprises ont des cibles d'atténuation des effets sur le climat ou la nature ? Est-ce que ces cibles sont validées en externe ?
- Est-ce que votre organisation et/ou votre groupe d'entreprises rend systématiquement compte de ses impacts et ses actions environnementales ?

Si une entreprise forestière souhaite soutenir un projet lié à l'eau et financer un impact SE vérifié, tel que « SE3.4 Amélioration de la régulation du volume d'eau », elle peut démontrer qu'elle respecte la hiérarchie des mesures d'atténuation en décrivant (à l'aide des meilleures informations disponibles) ses impacts négatifs sur l'eau (en particulier le volume des ressources en eau), ainsi que sa stratégie pour y remédier. L'entreprise peut démontrer ses objectifs et ses activités d'atténuation par le biais de directives d'entreprise rendues publiques, de preuves de l'amélioration de son utilisation de l'eau grâce à la documentation des années précédentes, ainsi que par le biais d'un plan structuré de réduction de la consommation d'eau.

XYZ

TRANSFORMATION VERTE

RAPPORT 2024CONTACTEZ-NOUS



Nous utilisons environ **350 000 litres d'eau** par an pour la production et la transformation de nos meubles en bois produits dans l'installation XYZ. Pour atteindre notre objectif de minimiser l'utilisation excessive d'eau, nous utilisons des pompes pour fermer le approvisionnement en eau automatiquement et recyclage de l'eau de nos usines de fabrication entre les chambres de refroidissement et de chauffage. Entre 2023 et 2024, notre consommation d'eau a diminué de 7%.



Pour soutenir davantage la santé de la source d'eau - les rivières locales-nous avons investi dans les projets du Gestionnaire forestier ABC pour augmenter le volume d'eau dans la forêt DEF certifiée FSC® (Australie) de 2022 à 2024.

Devis du
PDG:

"Ce n'est que lorsque la nature prospère que nous pouvons prospérer."

(FSC® N000000)
www.fsc.org

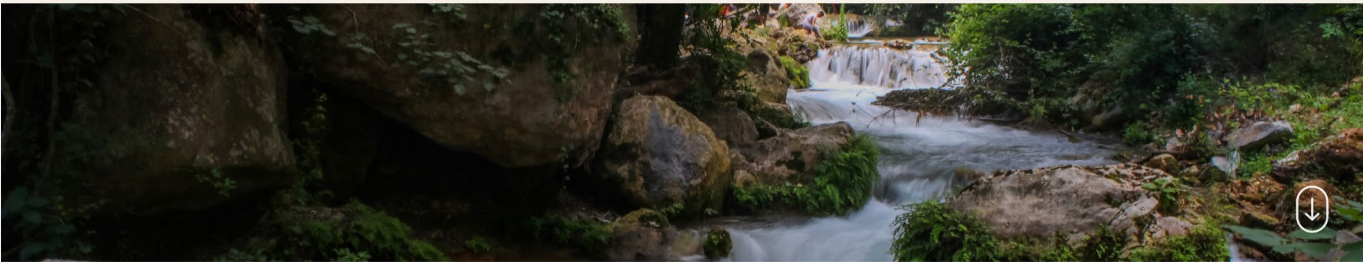


Figure 25 : Exemple hypothétique : une entreprise prend des mesures pour gérer son impact sur l'eau et applique la hiérarchie des mesures d'atténuation



MODULE H: POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

H.1 À QUI S'APPLIQUE CETTE RECOMMANDATION ?

Les financeurs qui dépendent fortement des forêts sont encouragés à développer une approche cohérente et, au-delà du financement des bénéfices des services écosystémiques, à revoir également leurs modalités d'approvisionnement en produits forestiers. Nous recommandons deux façons de procéder :

- si votre entreprise est éligible à la certification FSC de la chaîne de contrôle, vous devez obtenir cette certification dans un délai de 12 mois ;
- si votre entreprise n'est pas éligible à la certification FSC de la chaîne de contrôle, vous devez adopter une politique d'approvisionnement accessible au public exprimant votre préférence pour les produits certifiés FSC.



Lien PRO SE : Clause 11.10

Encadré 9 : Qui est un financeur ayant une dépendance matérielle vis-à-vis des forêts ?

Il s'agit d'un financeur qui fait partie d'une chaîne d'approvisionnement de produits forestiers ou dont le modèle économique dépend des produits forestiers. Il s'agit d'une entreprise qui :

- a. acquiert la propriété légale de produits d'origine forestière ;
- b. fabrique ou modifie la composition (par exemple en mélangeant ou en ajoutant des matériaux d'origine forestière au produit) ou l'intégrité physique (par exemple en reconditionnant ou en réétiquetant le produit) des produits d'origine forestière.

Les secteurs suivants sont généralement considérés comme dépendants des forêts :

- a. produits d'origine forestière et papetiers – foresterie, bois d'œuvre, pâte à papier et papier, caoutchouc naturel, liège et autres produits forestiers non ligneux ;
- b. biens de consommation – conteneurs et emballages, fabrication de textiles et vêtements, biens de consommation durables, produits ménagers et personnels, pneus et produits de construction.

Source : adapté d'Anderson et al. (2022).



H.2 QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ?

Une politique d'approvisionnement est une déclaration qui précise les informations relatives aux produits utilisés par l'entreprise. Pour les promoteurs qui dépendent matériellement des forêts et qui ne disposent pas d'une certification FSC CoC, la politique doit mentionner explicitement (la préférence pour) l'approvisionnement en produit(s) certifié(s) FSC. Lorsqu'elle inclut des marques FSC, une politique d'approvisionnement doit être vérifiée par un TSP.

Une politique d'approvisionnement indique simplement une préférence pour les matériaux certifiés FSC, sans la lier à une année ou à une période spécifique. Elle peut également contenir :

- un engagement ou un objectif prospectif incluant une année future, par exemple « D'ici 2027, nous visons à nous approvisionner exclusivement en caoutchouc issu de forêts certifiées FSC » ;

H.3 COMMENT ÉLABORER UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

Astuce :

Combinez un engagement pour l'avenir à un bilan du passé, annoncez publiquement un objectif à atteindre (par exemple, s'approvisionner à 100 % en emballages certifiés FSC) tout en indiquant, dans votre rapport annuel ou votre rapport d'informations extra-financières, la part réellement atteinte l'année précédente.

→ Consultez la section 6, Faire des déclarations en matière d'approvisionnement, du [Guide d'usage de la marque destiné aux détenteurs de licence promotionnelle](#). Vous y trouverez des exemples des différents types de déclarations possibles. Il convient de relever qu'une déclaration rétrospective en matière d'approvisionnement ne peut être faite que sur la base de produits finis et étiquetés provenant directement d'un fournisseur FSC.



Figure 26 : Exemple hypothétique : un financeur exprimant sa préférence pour les produits certifiés FSC dans ses bureaux et lors de ses événements

RÉFÉRENCES

- Anderson, C.M., Bicalho, T., Wallace, E., Letts, T. et Stevenson, M. (2022) Forest, Land and Agriculture Science-Based Target-Setting Guidance. World Wildlife Fund, Washington, DC.
- Bernues, A., Rodríguez-Ortega, T., Ripoll-Bosch, R., et Alfnes, F. (2014) Socio-Cultural and Economic Valuation of Ecosystem Services Provided by Mediterranean Mountain Agroecosystems. PLoS ONE 9(7): e102479. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0102479>
- Brander, L. (2013) Guidance Manual on Value Transfer Methods for Ecosystem Services. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi.
- Brander, L., de Groot, R., Guisado Goñi, V., van 't Hoff, V., Schägner, P., Solomonides, S., McVittie, A., Eppink, F., Sposato, M., Do, L., Ghermandi, A., et Sinclair, M. (2025) Ecosystem Services Valuation Database (ESVD). Foundation for Sustainable Development and Brander Environmental Economics.
- Brander, L., and Yeo, B.H. (2021) Summary Reports: Economic Value of Ecosystem Services of the Taman Negara National Park, Royal Belum State Park and Endau-Rompin National Park. Department of Wildlife and National Parks, Malaysia, with support from United Nations Development Programme and Global Environment Facility.
- Campbell, E.T., et Tilley, D.R. (2014) Valuing ecosystem services from Maryland forests using environmental accounting. Ecosystem Services 7: 141–151. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2013.10.003>
- Convention sur la Diversité Biologique (2023) « Objectifs pour 2050 » dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/gbf/goals> (consulté le 12 décembre 2025).
- Convention sur la Diversité Biologique (s.d.) « objectifs pour 2030 » (avec notes d'orientation). <https://www.cbd.int/gbf/targets> (consulté le 12 décembre 2025).
- Costanza, R., de Groot, R., Sutton, P., van der Ploeg, S., Anderson, S.J., Kubiszewski, I., Farber, S., Turner, R.K. (2014) Changes in the global value of ecosystem services. Global Environmental Change 26: 152–158. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.04.002>
- CPRC (2023) Seeing green. Consumer Policy Research Centre, Melbourne. <https://cprc.org.au/report/seeing-green/> (accès le 9 septembre 2025).
- Endalew, B., and Assefa Wondimagegnhu, B. (2019) Determinants of households' willingness to pay for the conservation of church forests in northwestern Ethiopia: une étude d'évaluation contingente. Cogent Environmental Science 5(1). <https://doi.org/10.1080/23311843.2019.1570659>
- Commission européenne (2025) Rapports sur la durabilité des entreprises. Commission européenne, Bruxelles. https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en (consulté le 10 décembre 2025).
- European Parliament and Council of the European Union (2024) Directive (EU) 2024/825 of the European Parliament and of the Council. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/825/oj/eng> (consulté le 16 décembre 2025).
- Forest Trends Ecosystem Marketplace (2025) State of the Voluntary Carbon Market 2025. Forest Trends Association, Washington DC.
- Forest Stewardship Council (2025) Global Consumer Awareness. <https://fsc.org/en/consumer-awareness> (accès le 16 décembre 2025).
- Forico (2023) Illustrative Example of Integrated TCFD and TNFD Disclosures. Forico, Launceston, Tasmanie.
- Protocole de GES (nd) A Corporate Accounting and Reporting Standard. Greenhouse Gas Protocol, Washington DC.
- Protocole de GES (nd) Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard. Greenhouse Gas Protocol, Washington DC.
- Häyhä, T., Franzese, P.P., Paletto, A., and Fath, B.D. (2015) Assessing, valuing, and mapping ecosystem services in Alpine forests. Ecosystem Services 14: 12–23. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2015.03.001>

Interlace (nd) BIOCLIMA – Lombardy region. Interlace. <https://interlace-hub.com/bioclima-lombardy-region> (visité le 28 octobre 2025).

KPMG (2024) The Move to Mandatory Reporting: Survey of Sustainability Reporting 2024. KPMG International, pp. 1–87.

Levi, S., Katri, K., Roberti, R., et Herrick, D. (2023) Sustainability disclosures gain momentum among Latin American issuers. White & Case. <https://www.whitecase.com/insight-our-thinking/latin-america-focus-fall-2023-sustainability-disclosures> (consulté le 10 décembre 2025).

Martínez-Salinas, A., Chain-Guadarrama, A., Aristizábal, N., Vilchez-Mendoza, S., Cerda, R., et Ricketts, T.H. (2022) Interacting pest control and pollination services in coffee systems. PNAS 119(15). <https://doi.org/10.1073/pnas.2119959119>

Mena-Mosquera, V.E., et Andrade, H.J. (2021) Valuation of carbon sequestration and storage ecosystem services in a tropical moist forest of Chocó, Colombia. Floresta e Ambiente 28(4). <https://doi.org/10.1590/2179-8087-FLORAM-2020-0088>

Nahuelhual, L., Donoso, P., Lara, A., Nuñez, D., Oyarzun, C., et Neira, E. (2007). Valuing ecosystem services of Chilean temperate rainforests. Environment, Development & Sustainability 9(4): 481–499. <https://doi.org/10.1007/s10668-006-9033-8>

Naidoo, R., et Ricketts, T.H. (2006) Mapping the economic costs and benefits of conservation. PLoS Biol 4(11): e360. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.0040360>

Nature4Climate (s.d.) Ecosystem services and green infrastructure. <https://nature4climate.org/about/nature-positive-recovery/ecosystem-services-and-green-infrastructure/> (accessed 16 December 2025).

Nangia, R. (2021) A closer look at CSR law. Hindu Business Line 21 February. <https://www.thehindubusinessline.com/business-laws/a-closer-look-at-csr-law/article33897046.ece> (consulté le 10 décembre 2025).

Nguyen, A. (2024) South Africa prepares for mandatory ESG and carbon neutral strategy reporting. Seneca ESG, Singapore. <https://senecaesg.com/insights/south-africa-prepares-for-mandatory-esg-and-carbon-neutral-strategy-reporting/> (consulté le 10 décembre 2025).

Peh, K.S.-H., Thapa, I., Basnyat, M., Balmford, A., Bhattarai, G.P., Bradbury, R.B., Brown, C., Butchart, S.H.M., Dhakal, M., Gurung, H., Hughes, F.M., Mulligan, M., Pandeya, B., Stattersfield, A.J., Thomas, D.H.L., Walpole, M., et Merriman, J.C. (2016) Synergies between biodiversity conservation and ecosystem service provision: lessons on integrated ecosystem service valuation from a Himalayan protected area, Nepal. Ecosystem Services 22: 359–369.

Picanço, A., Gil, A.J.F., Rigal, F., et Borges, P.A. (2017) Pollination services mapping and economic valuation from insect communities: a case study in the Azores (Terceira Island). Nature Conservation 18: 1–25. <https://doi.org/10.3897/natureconservation.18.11523>

Roberts, R.M., Jones, K. W., Seidl, A., Ek, A., et Smith, H. (2017) Conservation finance and sustainable tourism: the acceptability of conservation fees to support the Tambopata National Reserve, Pérou. Journal of Sustainable Tourism 25(10): 1353–1366. <https://doi.org/10.1080/09669582.2016.1257630>

SBTN (2020) Science-Based Targets for Nature: Initial Guidance for Business. Science Based Targets Network Global Commons Alliance.

The Biodiversity Consultancy (s.d.) Mitigation Hierarchy. <https://www.thebiodiversityconsultancy.com/services/site-level-advisory/mitigation-hierarchy/> (consulté le 16 décembre 2025).

TNFD (2023) Orientations pour l'identification et l'évaluation des problèmes liés à la nature : Approche LEAP Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, Londres.

TNFD (2024) Additional Sector Guidance: Forestry, Pulp & Paper. Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, Londres.

ONU (2015) Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nations unies, New York.

PNUE (2025) China embarks on a journey of ESG disclosure: 2024 progress and focus for 2025. Programme des Nations unies pour l'environnement, Nairobi. <https://www.unepfi.org/industries/banking/china-embarks-on-a-journey-of-esg-disclosure/> (consulté le 10 décembre 2025).

Van Beukering, P.J., Cesar, H.S., et Janssen, M.A. (2003). Economic valuation of the Leuser National Park on Sumatra, Indonésie. *Ecological Economics* 44(1): 43–62. [https://doi.org/10.1016/S0921-8009\(02\)00224-0](https://doi.org/10.1016/S0921-8009(02)00224-0)

Visual Capitalist (2025) Charted: the economic value of nature vs global GDP. Visual Capitalist, Vancouver. <https://www.visualcapitalist.com/sp/charted-the-economic-value-of-nature-vs-global-gdp/> (consulté le 5 août 2025).

White, C., Dunscombe, R., Dvarskas, A., Eves, C., Finisdore, J., Kieboom, E., Maclean, I., Obst, C., Rowcroft, P., et Silcock, P. (2015) Developing Ecosystem Accounts for Protected Areas in England and Scotland: Aberdeenshire Summary Report. The Scottish Government, Edinburgh.

WEF (2020) Half of world's GDP moderately or highly dependent on nature, says new report. World Economic Forum, Cologny. <https://www.weforum.org/press/2020/01/half-of-world-s-gdp-moderately-or-highly-dependent-on-nature-says-new-report/> (consulté le 4 septembre 2025).

WEF (2023) 7 tips for communicating nature-positive ambition. World Economic Forum, Cologny. <https://www.weforum.org/stories/2023/09/7-tips-for-communicating-nature-positive-ambition/>, (consulté le 4 août 2025).

OMPI (2022) Green trademarks and the risk of greenwashing. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Genève. <https://www.wipo.int/web/wipo-magazine/articles/green-trademarks-and-the-risk-of-greenwashing-42943> (consulté le 5 septembre 2025).

Xie, G., Li, W., Xiao, Y., Zhang, B., Lu, C., An, K., Xu, K. et Wang, J. (2010). Forest ecosystem services and their values in Beijing. *Chinese Geographical Science* 20: 51–58. <https://doi.org/10.1007/s11769-010-0051-y>



LISTE D'ABRÉVIATIONS

CAP	Consentement à payer
CFM	Gestion forestière contrôlée
CLP SE	Contrat licence promotionnelle des services écosystémiques
CoC	Chaîne de contrôle
CSRD entreprises	Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
ESG	Environnemental, social et governance
ESRS	Normes européennes d'informations en matière de durabilité
EUR	Euro
FM	Gestion forestière
FSC	Forest Stewardship Council
GBF	Global Biodiversity Framework
GES	Protocole des gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
ISSB	International Sustainability Standards Board
MYR	Malaysian Ringgit
ODD	Objectif de développement durable
ONU	Organisation des nations unies
PSE	Paiement pour les services écosystémiques
Rapport SE	Rapports sur les services écosystémiques
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SBTN	Science Based Targets Network
SE	Services écosystémiques
TNFD	Groupe de travail sur la publication des informations financières relatives à la nature
TSP	Prestataire des services de marques
UE	Union européenne
USD	United States Dollar



A close-up photograph of a forest floor covered in brown, conical mushrooms. The mushrooms are densely packed in some areas, with their stems visible. The background shows some green foliage and more fallen leaves, creating a natural, earthy setting.

MERCI

Si vous avez des questions, veuillez contacter

ecosystems@fsc.org



**DES FORÊTS
POUR TOUS
POUR TOUJOURS**

FSC® F000100